



## BUDGET ÉCONOMIQUE

# Prévisions économiques 2019-2020

Septembre 2019

Avenue des Arts 47-49  
1000 Bruxelles

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)  
<http://www.plan.be>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Dépôt légal : D/2019/7433/31

Beschikbaar in het Nederlands

# Table des matières

<b>Avant-propos .....</b>	<b>1</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'environnement international.....</b>	<b>5</b>
1.1. Évolution de l'économie mondiale	5
1.2. Taux d'intérêt et taux de change	7
1.3. Incertitudes	8
<b>2. Le PIB et les principales composantes de la demande.....</b>	<b>9</b>
2.1. Croissance économique	9
2.2. Consommation des particuliers	9
2.3. Investissements des entreprises	11
2.4. Investissements en logements	12
2.5. Consommation et investissements publics	13
2.6. Variations de stocks	13
<b>3. Évolution des prix et salaires .....</b>	<b>15</b>
3.1. Évolution des prix intérieurs	15
3.2. Indexation des salaires dans la fonction publique et des allocations sociales	17
3.3. Évolution salariale dans le secteur marchand	17
3.3.1. Évolution du coût salarial	17
3.3.2. Réductions de cotisations patronales et subventions salariales	18
3.3.3. Évolution de la part salariale	20
<b>4. Marché du travail .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>26</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Formation du coût salarial dans le secteur marchand .....	17
Tableau 2	Réductions des coûts du travail des entreprises et des cotisations personnelles.....	19

## Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution du commerce mondial .....	5
Graphique 2	Évolution trimestrielle du PIB en volume .....	6
Graphique 3	Indices PMI pour l'industrie et les services dans la zone euro.....	7
Graphique 4	Évolution des taux d'intérêt à long terme .....	8
Graphique 5	Évolution du PIB belge en volume.....	9
Graphique 6	Consommation privée en volume.....	10
Graphique 7	Consommation des particuliers, revenu disponible et taux d'épargne .....	10
Graphique 8	Investissements des entreprises en volume (corrigés des achats exceptionnels).....	11
Graphique 9	Taux d'investissement et rentabilité des entreprises .....	12
Graphique 10	Investissements résidentiels en volume .....	12
Graphique 11	Exportations de biens et services en volume .....	14
Graphique 12	Évolution trimestrielle de l'inflation .....	15
Graphique 13	Décomposition de l'indice des prix à la consommation .....	16
Graphique 14	Évolution de la part salariale .....	20
Graphique 15	Évolution de la valeur ajoutée, de l'emploi et de la productivité dans le secteur marchand ..	21
Graphique 16	Évolution de l'emploi et du taux d'emploi .....	23
Graphique 17	Évolution de la population active occupée, du chômage et de la population active .....	24

## Avant-propos

Conformément à la loi du 21 décembre 1994, l'Institut des comptes nationaux (ICN) a communiqué les chiffres du budget économique au ministre de l'Économie. Selon la procédure prévue, le Bureau fédéral du Plan (BFP) a soumis une proposition de budget économique au comité scientifique sur le budget économique et au conseil d'administration de l'ICN. Cette dernière instance adopte les chiffres définitifs et en porte la responsabilité finale. Le comité scientifique a émis un avis favorable sur le budget économique.

Les présentes prévisions tiennent compte des agrégats annuels publiés dans la Partie 2 des Comptes nationaux 2017 (« Comptes détaillés et tableaux ») ainsi que des principaux agrégats trimestriels jusqu'au deuxième trimestre 2019.

Les hypothèses concernant l'environnement international se basent sur des prévisions consensus ; ces dernières ont toutefois été revues à la baisse pour la plupart des partenaires commerciaux, afin de tenir compte du récent recul des indicateurs de confiance. L'évolution des variables financières (taux de change, taux d'intérêt, prix du pétrole) reflète les anticipations des marchés financiers en date du 22 août. Les prévisions pour la Belgique ont été générées au moyen du modèle MODTRIM développé par le BFP.

Ces prévisions ont été finalisées le 5 septembre 2019.

Philippe Donnay

Commissaire au Bureau fédéral du Plan

Regis Massant

Président a.i. du Conseil d'administration de  
l'Institut des comptes nationaux

BUDGET ÉCONOMIQUE

**Chiffres clés pour l'économie belge**

*Pourcentages de variation en volume - sauf indication contraire*

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de consommation finale des particuliers	1,1	1,0	0,8	1,2
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	0,6	1,0	1,2	1,0
Formation brute de capital fixe	1,8	3,0	3,2	1,8
Dépenses nationales totales	1,1	1,1	1,0	1,3
Exportations de biens et services	5,0	3,6	2,8	1,6
Importations de biens et services	4,3	3,3	2,6	1,8
Exportations nettes (contribution à la croissance)	0,6	0,3	0,2	-0,2
Produit intérieur brut	1,7	1,4	1,1	1,1
Indice national des prix à la consommation	2,1	2,1	1,5	1,4
Indice santé	1,8	1,8	1,6	1,5
Revenu disponible réel des particuliers	1,4	1,2	2,4	1,5
Taux d'épargne des particuliers (en % du revenu disponible)	11,5	11,6	13,0	13,3
Emploi intérieur (variation annuelle moyenne, en milliers)	64,5	61,7	62,1	36,9
Taux de chômage (taux standardisé Eurostat, moyenne annuelle)	7,1	6,0	5,5	5,5
Solde des opérations courantes (balance des paiements, en % du PIB)	0,7	-1,3	-0,8	-1,0
Taux de change de l'euro en dollar (nombre de dollars pour 100 euros)	113,0	118,1	112,3	113,3
Taux d'intérêt à court terme (Euribor, 3 mois) (%)	-0,3	-0,3	-0,4	-0,6
Taux d'intérêt à long terme (OLO, 10 ans) (%)	0,7	0,7	0,1	-0,2

## Résumé

En 2019 et 2020, la croissance mondiale est freinée par des conflits commerciaux et des mesures protectionnistes. Le recul du commerce international a des répercussions importantes pour la zone euro, beaucoup plus ouverte que les économies américaine et chinoise. Ce repli touche avant tout la production industrielle mais se propage progressivement au reste de l'économie. En conséquence, la croissance du PIB de la zone euro ne dépasserait pas 1,0 % en 2019 et en 2020 (alors qu'elle a atteint 1,9 % en 2018). La croissance du PIB américain s'essouffle aussi, sous l'effet certes des tensions commerciales avec la Chine, mais aussi de l'extinction progressive des impulsions budgétaires expansionnistes. Ainsi, la croissance du PIB américain ralentirait cette année à 2,1 % (contre 2,9 % en 2018) pour ensuite tomber à 1,6 % en 2020.

Ce scénario est entouré de risques majeurs qui sont susceptibles d'affecter davantage la confiance des consommateurs et des producteurs de la zone euro. Le risque d'une sortie chaotique du Royaume-Uni de l'Union européenne demeure. De plus, de nouvelles barrières ou sanctions commerciales pourraient entraver davantage le commerce mondial. Enfin, la défiance à l'égard de la politique budgétaire de certains pays de la zone euro est susceptible d'entraîner de nouvelles turbulences sur les marchés financiers.

En 2019, la croissance de l'économie belge accuse, pour la deuxième année de suite, une perte de vitesse. Le ralentissement conjoncturel international freine la croissance des exportations, si bien que la croissance du PIB belge est retombée à 1,4 % l'an dernier et qu'elle ne dépasserait pas 1,1 % cette année. Une croissance de 1,1 % est également attendue pour 2020. La croissance des exportations continue de fléchir, contrairement à celle de la demande intérieure qui se redresserait sous l'impulsion de la consommation des particuliers.

Étant donné l'environnement international moins porteur, la croissance en volume des exportations belges est passée de 5 % en 2017 à 3,6 % en 2018. Elle continuerait de faiblir pour atteindre 2,8 % en 2019 et 1,6 % en 2020. L'an prochain, la croissance des importations serait légèrement plus soutenue que celle des exportations. Par conséquent, les exportations nettes devraient apporter une contribution négative à la croissance économique. Le déficit des opérations courantes de la balance des paiements serait plus limité qu'en 2018 grâce à la baisse du prix du pétrole.

Le revenu disponible réel des particuliers a progressé de 1,2 % l'an dernier et devrait augmenter de 2,4 % en 2019 et de 1,5 % en 2020. L'accroissement plus marqué du pouvoir d'achat prévu pour cette année s'explique par de nouvelles baisses de l'impôt des personnes physiques (dans le cadre de la dernière phase du tax shift) et par une indexation plus élevée des salaires dans le secteur privé, combinée à un ralentissement de l'inflation. Les dépenses de consommation se caractérisent par une évolution plus stable que celle du revenu disponible et ne s'adapteraient par conséquent que partiellement à l'accélération de la croissance des revenus. La croissance en volume de la consommation des particuliers ralentirait même à 0,8 % en 2019, en raison d'un point de départ défavorable (la baisse de la confiance des consommateurs du deuxième semestre de 2018 s'est accompagnée d'un léger recul de la consom-

mation). Elle se renforcerait toutefois en 2020 (1,2 %), donnant ainsi un nouvel élan à la demande intérieure. Les investissements en logements bénéficient de la faiblesse des taux et devraient croître de 3 % en 2019 et de 1,5 % en 2020. La croissance en volume soutenue prévue pour cette année s'explique par un effet d'acquis de croissance positif (en raison de l'activité d'investissement vigoureuse enregistrée au quatrième trimestre de 2018).

En dépit de la détérioration de la conjoncture internationale et de l'érosion de la confiance des producteurs belges qui en résulte, les investissements des entreprises se maintiennent. Le contexte actuel reste assez propice à l'investissement en raison du niveau, encore élevé, de la rentabilité. En outre, le taux d'utilisation des capacités de production industrielle est, depuis plusieurs années déjà, supérieur à sa moyenne historique, ce qui signifie qu'il reste des besoins en investissements d'expansion. Par conséquent, les investissements des entreprises, qui ont affiché une croissance en volume de 2,7 % l'an dernier, progresseraient de 3,5 % cette année et de 1,4 % l'année prochaine.

En l'absence de nouvelles mesures, la croissance en volume de la consommation publique devrait s'établir à 1,2 % cette année et à 1 % en 2020. La croissance en volume des investissements publics (respectivement 1,9 % et 5,2 %) est surtout alimentée par les Régions, alors que les investissements des pouvoirs locaux seraient en recul.

Au cours des quatre dernières années, l'emploi intérieur a progressé de 226 000 personnes. Cette progression ne s'explique pas uniquement par l'embellie conjoncturelle ; elle a également été soutenue par les mesures prises depuis 2015 pour réduire le coût du travail, lesquelles ont favorisé l'intensité en main-d'œuvre de la croissance de l'activité du secteur marchand. Ainsi, l'emploi dans ce secteur a progressé de 1,4 % en moyenne par an au cours de cette période. Le nombre de chômeurs (en ce compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) a reculé de 141 000 personnes au cours de cette même période, tandis que le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat) a baissé de 8,5 % à 6,0 %.

La croissance de l'emploi devrait progressivement se tasser dans le courant de cette année, sous l'effet conjugué du ralentissement conjoncturel et de la progression des gains de productivité. En moyenne annuelle, la progression de l'emploi intérieur reste particulièrement soutenue cette année (+62 000 personnes) mais devrait retomber à 37 000 personnes en 2020. Compte tenu de la légère accélération de la croissance de la population active, le nombre de chômeurs se replie moins fortement (-27 000 personnes en 2019 et -16 000 personnes en 2020) qu'au cours des quatre dernières années. Le taux de chômage (définition Eurostat) devrait s'établir à 5,5 % tant en 2019 qu'en 2020.

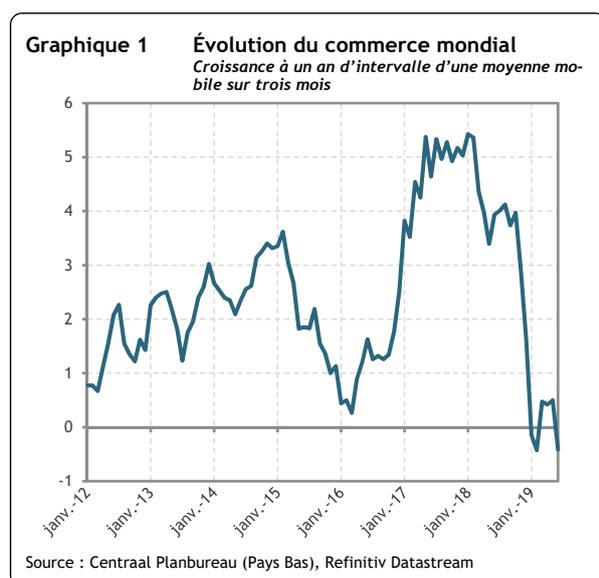
La croissance du coût du travail s'est nettement accélérée depuis 2017. Cette accélération alimenterait l'inflation sous-jacente cette année et l'année prochaine. La pression à la hausse ainsi exercée sur l'inflation, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, est toutefois plus limitée que l'impact à la baisse des prix de l'énergie. Les prix du pétrole exprimés en euros seraient en effet orientés à la baisse ; les prix du gaz naturel et de l'électricité devraient, eux aussi, rester sous leur niveau de la fin 2018. L'inflation, qui a encore atteint 2,1 % l'année passée, devrait ainsi retomber à 1,5 % en 2019 et à 1,4 % en 2020. La croissance de l'indice santé, qui n'est pas influencée par l'évolution des prix de l'essence et du diesel, s'élèverait à 1,6 % cette année. L'année prochaine, elle atteindrait 1,5 % et serait donc aussi légèrement supérieure à l'inflation. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot

actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (107,20) serait dépassé en janvier 2020.

## 1. L'environnement international

### 1.1. Évolution de l'économie mondiale<sup>1</sup>

La croissance de l'économie mondiale a fléchi en 2018, sous l'effet d'une politique monétaire moins souple, du ralentissement de l'économie chinoise et de l'intensification des conflits commerciaux. Cette évolution s'est poursuivie durant le premier semestre 2019, surtout en raison de l'amplification de la



guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine qui sape les échanges mondiaux (voir graphique 1), la confiance des entreprises et la croissance des investissements. Le ralentissement se manifeste aussi bien dans les économies développées que dans les pays émergents ; les pays émergents dont la dette est libellée en dollars sont en outre affectés par l'appréciation du billet vert. La morosité des échanges commerciaux touche en premier lieu l'industrie, qui est de ce fait confrontée à une récession à l'échelle mondiale, tandis que le secteur tertiaire, qui est relativement plus orienté vers le marché domestique, résiste mieux grâce à l'accroissement du pouvoir d'achat des mé-

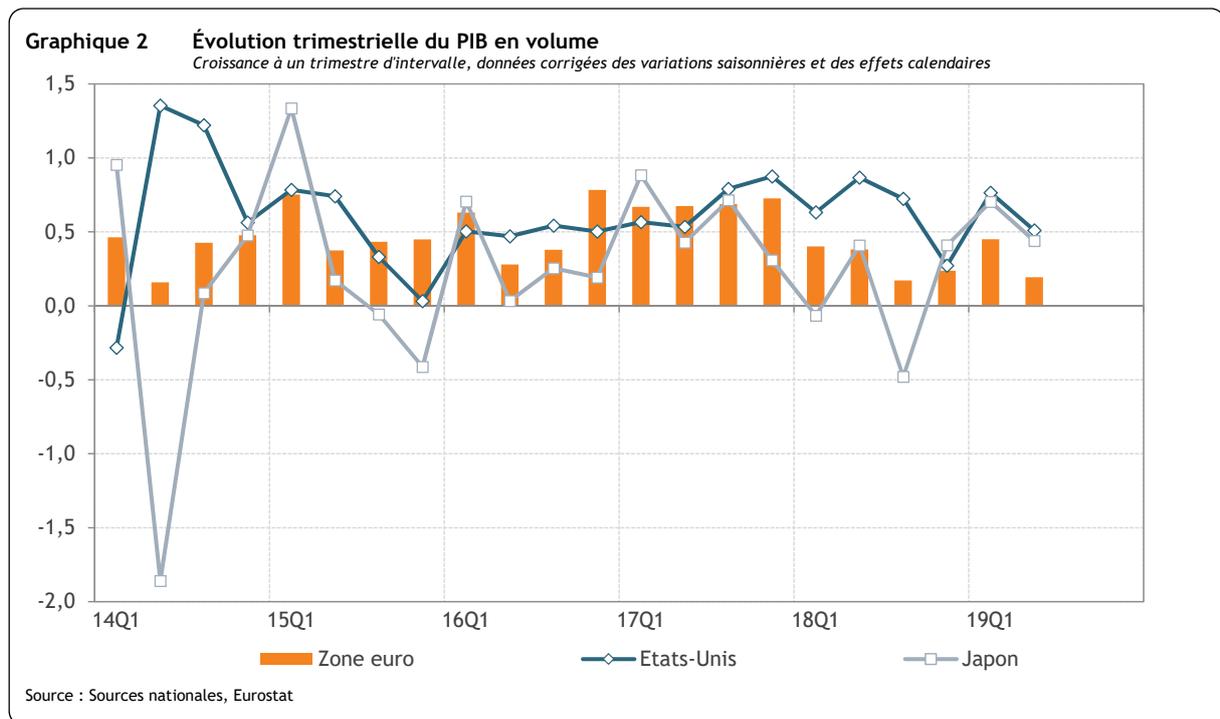
nages.

Les indicateurs de confiance prévoient une poursuite du ralentissement de la croissance de l'économie mondiale au cours du deuxième semestre 2019. Dans l'hypothèse où la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ne s'intensifie pas (ou ne se propage pas à d'autres zones) et où on évite une sortie chaotique du Royaume-Uni de l'Union européenne, la croissance de l'économie mondiale devrait s'accélérer légèrement dans le courant de l'année 2020 grâce à la politique monétaire et budgétaire devenue récemment plus expansive dans la plupart des zones économiques. Sur base annuelle, la croissance de l'économie mondiale devrait toutefois ralentir à 3,2 % en 2019 (contre 3,6 % en 2018) et maintenir ce rythme en 2020.

En 2018, l'économie américaine a été soutenue par une politique budgétaire particulièrement expansive, avec notamment une baisse de l'impôt des sociétés qui a donné lieu à une accélération de la croissance des investissements. La croissance économique ralentirait à 2,1 % cette année (contre 2,9 % en 2018) sous l'effet de la guerre commerciale avec la Chine, du ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale et de l'appréciation du dollar. Tous ces facteurs affectent les exportations et les investissements des

<sup>1</sup> Les prévisions de croissance du PIB présentées dans ce chapitre se basent sur les prévisions consensus (Consensus Economics, août 2019), mais elles ont été revues à la baisse pour la plupart des partenaires commerciaux, afin de tenir compte du récent recul des indicateurs de confiance dû à l'augmentation des tensions commerciales et à la crainte accrue d'un Brexit désordonné.

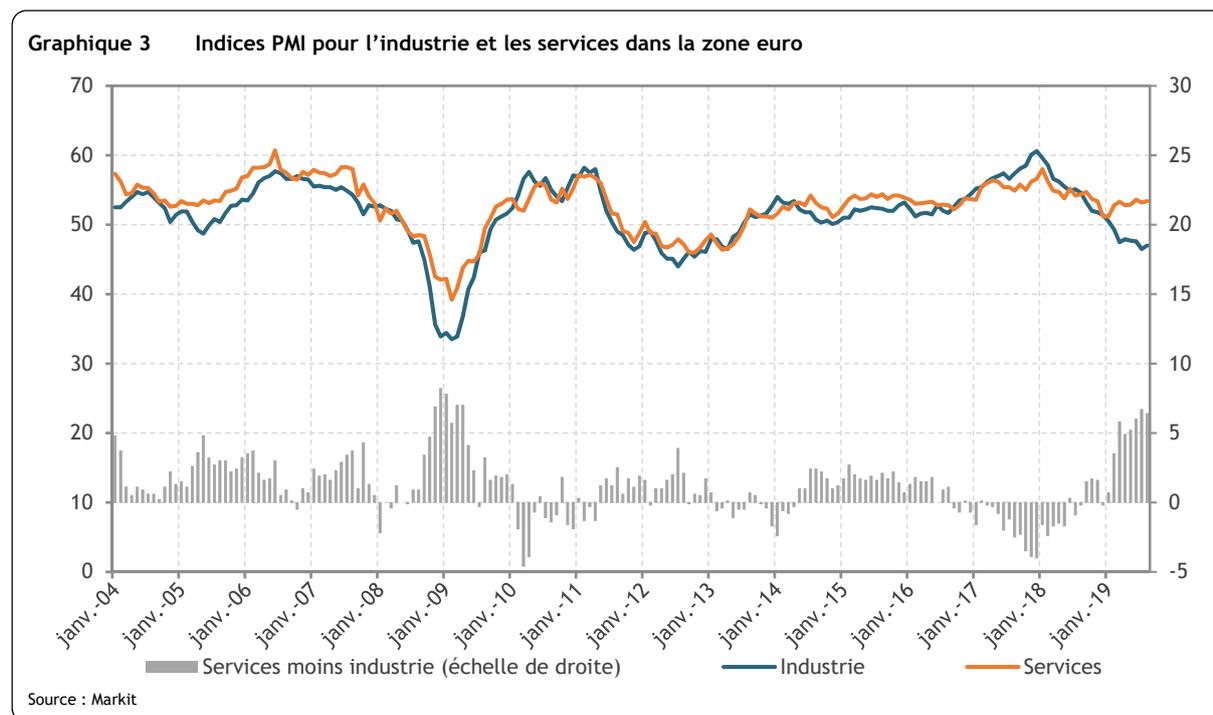
entreprises. Toutefois, la consommation des particuliers reste dynamique grâce à la situation favorable sur le marché du travail, à la croissance soutenue des salaires et aux gains en capital significatifs engrangés (suite à la hausse des cours des actions et des prix de l'immobilier). Pour le deuxième semestre de cette année, on s'attend à un ralentissement de la croissance économique, en raison des conflits commerciaux et du malaise dans l'industrie qui se propagerait quelque peu au secteur tertiaire et à la consommation des particuliers. En raison d'un effet d'acquis de croissance défavorable, la croissance du PIB ralentirait à nouveau en 2020, pour atteindre 1,6 %.



La croissance du PIB de la zone euro a été particulièrement dynamique en 2017 (2,4 %), puis s'est essouffée en 2018 avec une croissance de 1,9 %. Elle devrait continuer à fléchir pour atteindre 1,0 % en 2019 et en 2020. Le tassement du commerce mondial a un impact considérable sur la zone euro, cette dernière étant bien plus ouverte que les économies américaine et chinoise. Conjugué à la crainte d'un Brexit désordonné, ce facteur a sensiblement ébranlé la confiance des producteurs, ce qui freine également les investissements. Le fléchissement des échanges commerciaux touche en premier lieu l'industrie, qui est actuellement confrontée à une récession. L'Allemagne, surtout, présente des signes de fragilité, car l'industrie représente une part relativement importante de son économie<sup>2</sup> et l'industrie automobile, qui est un de ses fleurons, doit faire face non seulement à un recul de la demande venant de la Chine mais aussi à l'adaptation aux nouvelles normes d'émissions. Même si les indicateurs de confiance montrent que, jusqu'à présent, la croissance a été moins durement touchée dans le secteur tertiaire que dans l'industrie (voir graphique 3), on s'attend à ce qu'elle continue à ralentir au cours des prochains trimestres. Ce scénario de croissance économique modeste pour la zone euro repose sur l'hypothèse que la guerre commerciale ne s'envenimera pas et qu'on parviendra à un accord sur le Brexit.

<sup>2</sup> En Allemagne, l'industrie manufacturière représentait 23 % de la valeur ajoutée totale en 2017. Cette part s'élevait seulement à 17 % dans la zone euro et à 14 % en Belgique.

Contrairement à l'évolution observée dans les autres grandes économies, la croissance économique japonaise s'est accélérée au cours du premier semestre 2019. Même si les exportations ont souffert du tassement du commerce mondial, la demande intérieure s'est accrue grâce aux entreprises qui ont augmenté leurs investissements pour pallier les pénuries de main-d'œuvre. La consommation des particuliers a également tenu bon jusqu'à présent, mais pâtira probablement de l'augmentation de la TVA qui sera introduite plus tard dans l'année. Sur base annuelle, la croissance du PIB nippon devrait passer de 0,8 % en 2018 à 0,9 % en 2019, puis ralentir à 0,2 % en 2020.



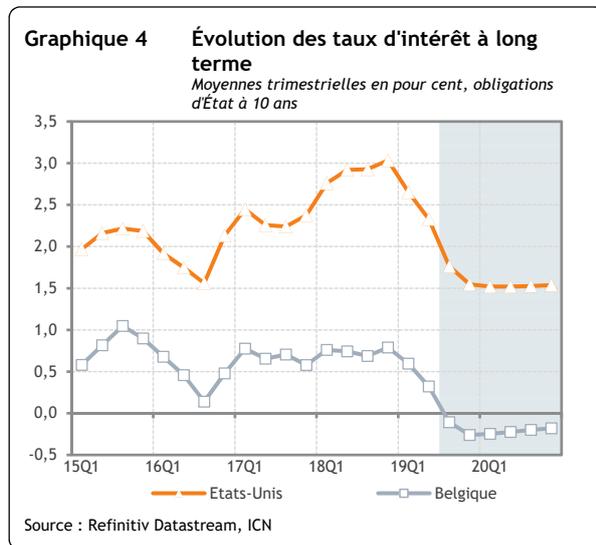
La croissance de l'économie chinoise devrait progressivement ralentir pour passer de 6,6 % en 2018 à 6,2 % en 2019 puis à 6 % en 2020. La croissance de la consommation des particuliers recule depuis un certain temps déjà, mais depuis l'an dernier, les exportations, elles aussi, sont soumises à une forte pression en raison de la guerre commerciale avec les États-Unis. Il en résulte une incertitude croissante dans le chef des entreprises et un report des investissements.

## 1.2. Taux d'intérêt et taux de change<sup>3</sup>

En 2018, la banque centrale américaine (Fed) a, à quatre reprises, relevé son taux de base de 25 points de base pour le porter à 2,5 % ; elle a également mené une politique de resserrement quantitatif, les montants remboursés d'obligations d'État et d'entreprises atteignant leur terme n'étant plus réinvestis dans de nouvelles obligations. Compte tenu du ralentissement de la croissance économique et des indicateurs de confiance en berne, le taux directeur a déjà été abaissé une première fois de 25 points de base cette année. Les marchés à terme anticipent de nouvelles baisses de taux dans le courant de cette année et en 2020.

<sup>3</sup> Les hypothèses relatives aux variables financières se fondent sur les cotations sur les marchés à terme du 22 août 2019.

Au début de cette année, la banque centrale européenne a mis un terme à son programme d'assouplissement quantitatif et a même envisagé un premier relèvement des taux depuis la crise financière de 2008. Compte tenu de la dégradation des indicateurs économiques et de la faible inflation persistante, il est fort probable que, à l'instar de la Fed, la BCE assouplira de nouveau sa politique monétaire.



L'incertitude croissante, la détérioration des perspectives de croissance et la faible inflation ont sérieusement érodé les rendements obligataires. Dans un certain nombre de pays de la zone euro, le taux à 10 ans est même devenu négatif. Sur base annuelle, le taux moyen à dix ans des obligations d'État dans la zone euro devrait s'établir à 0,4 % en 2019 et à 0 % en 2020.

Depuis début 2018, l'euro s'est sensiblement déprécié par rapport au dollar. Cette dépréciation s'explique par la croissance économique plus vigoureuse aux États-Unis qu'en zone euro et par la

divergence de politique monétaire qui en a découlé. L'euro s'est également affaibli par rapport à la plupart des monnaies asiatiques, mais s'est apprécié par rapport aux autres monnaies européennes et à la lire turque. Le taux de change nominal effectif de la Belgique (taux de change moyen de l'euro par rapport aux monnaies de nos principaux partenaires commerciaux) devrait rester quasiment stable en 2019 (-0,2 %) et, selon les prévisions de marché, s'apprécier de 0,8 % en 2020.

### 1.3. Incertitudes

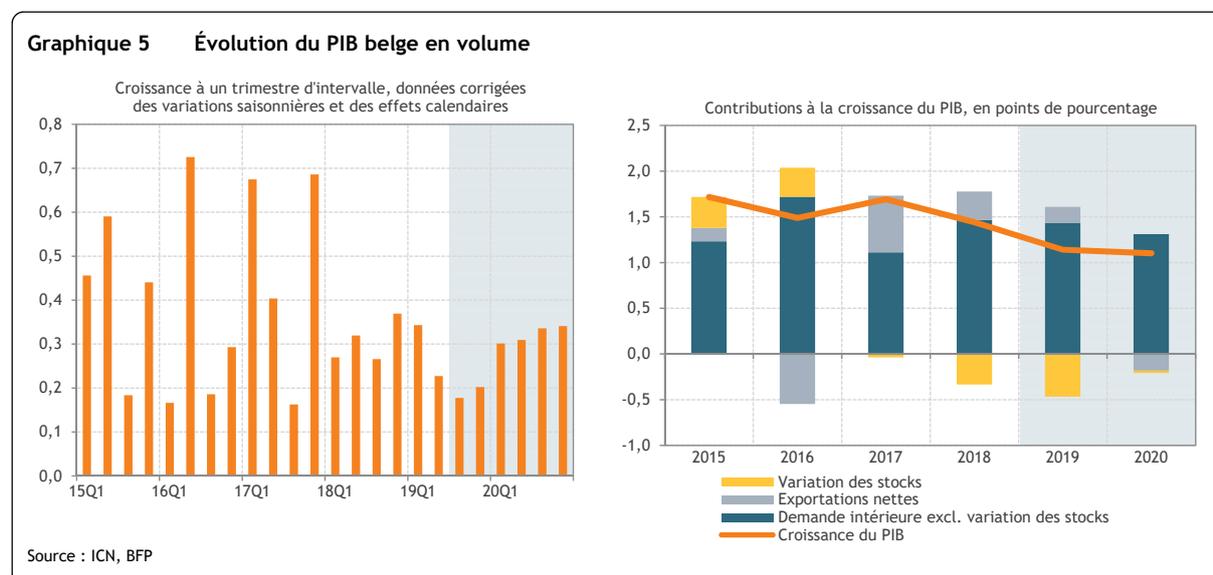
Ce scénario est entouré de risques majeurs qui sont susceptibles d'affecter davantage la confiance des consommateurs et des producteurs de la zone euro. Le risque d'une sortie chaotique du Royaume-Uni de l'Union européenne demeure. De plus, de nouvelles barrières ou sanctions commerciales pourraient entraver davantage le commerce mondial. Enfin, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient pourraient provoquer une flambée du prix du pétrole.

A contrario, une réduction de ces incertitudes (par exemple, suite à un accord commercial entre les États-Unis et la Chine) générerait des effets positifs sur la confiance des agents économiques.

## 2. Le PIB et les principales composantes de la demande

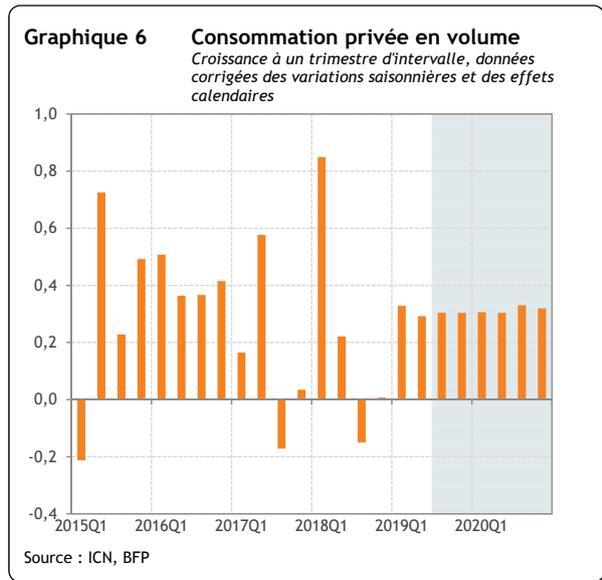
### 2.1. Croissance économique

Au cours de la période 2014-2018, la croissance du PIB belge a été relativement stable, atteignant 1,5 % par an en moyenne. En 2019, toutefois, la croissance économique accuse, pour la deuxième année de suite, une perte de vitesse. Le ralentissement conjoncturel international freine la croissance des exportations, si bien que la croissance du PIB belge, qui s'établissait encore à 1,7 % en 2017, est retombée à 1,4 % l'an dernier et ne dépasserait pas 1,1 % cette année. Une croissance de 1,1 % est également attendue pour 2020. Ainsi, la croissance des exportations continuerait de fléchir, contrairement à celle de la demande intérieure qui se redresserait sous l'impulsion de la consommation des particuliers et – dans une moindre mesure – des investissements publics. Compte tenu de la dynamique de la demande intérieure, la croissance des importations ralentirait moins que celle des exportations en 2020, de sorte que les exportations nettes fourniraient une contribution légèrement négative à la croissance économique.



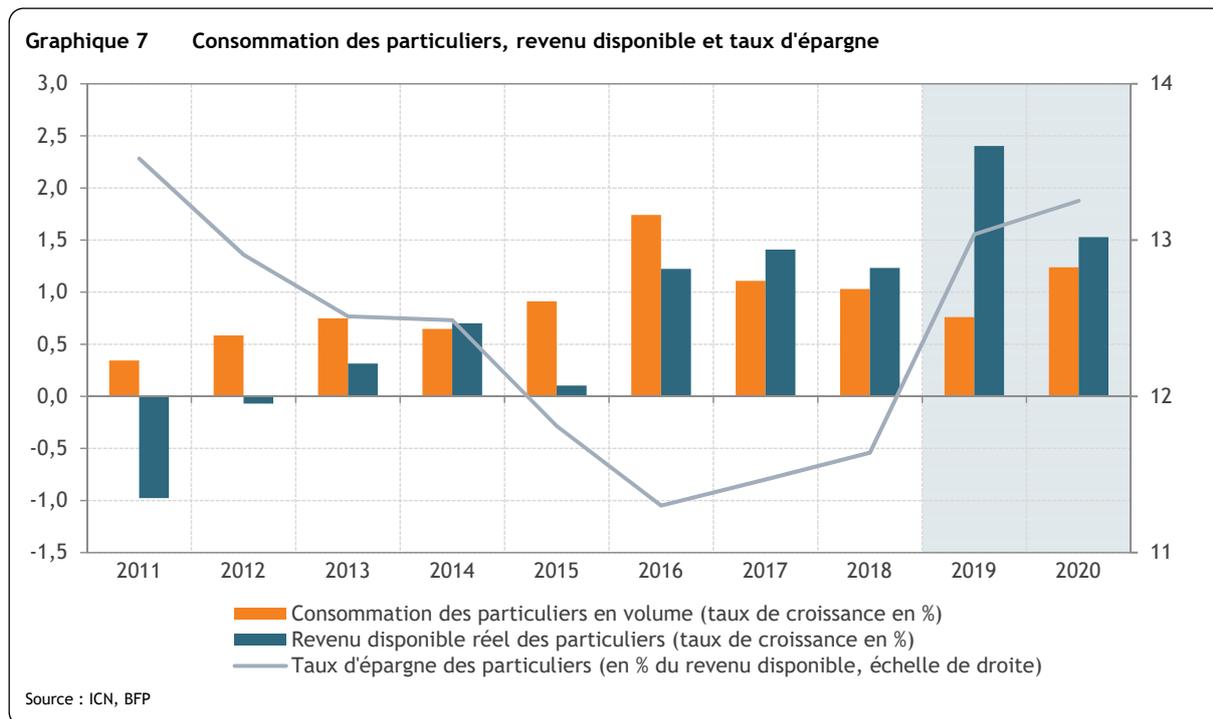
### 2.2. Consommation des particuliers

Cette année, le revenu disponible réel des particuliers devrait augmenter de 2,4 %. Cette hausse remarquable (par rapport aux 1,2 % enregistrés en 2018) s'explique par de nouvelles baisses de l'impôt des personnes physiques (dans le cadre de la dernière phase du tax shift), l'augmentation plus vigoureuse des prestations sociales, les créations d'emplois toujours soutenues et l'indexation plus forte des salaires du secteur privé, combinée à un ralentissement de l'inflation. En 2020, la croissance du pouvoir d'achat devrait être plus modeste (1,5 %). En effet, en l'absence de nouvelles mesures de baisse d'impôt, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine à charge des particuliers repartiraient à la hausse. En outre, l'évolution de la masse salariale dans le secteur marchand serait freinée par des créations nettes d'emploi moins nombreuses.



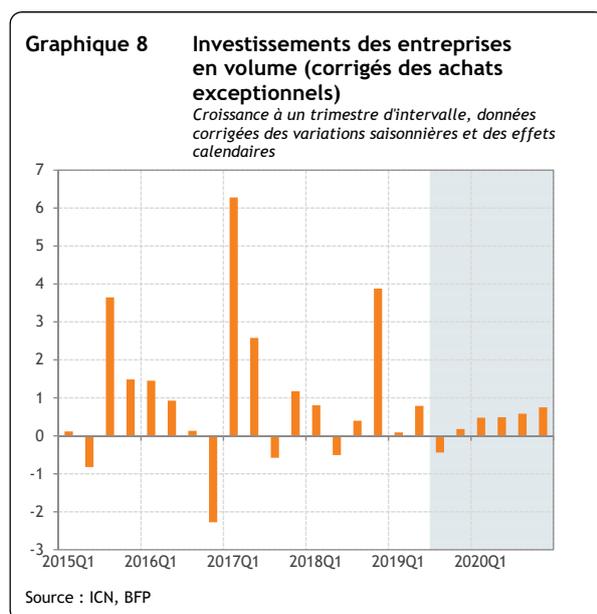
Dans le courant de l'année 2018, le consommateur belge est devenu plus pessimiste, ce qui s'est traduit par un léger repli de la consommation des particuliers durant le deuxième semestre. Compte tenu de ce point de départ défavorable, la croissance, sur base annuelle, des dépenses de consommation devrait ralentir, passant de 1,0 % en 2018 à 0,8 % en 2019 et ce, malgré la reprise qui intervient dans le courant de l'année 2019 (jusqu'à 0,3 % par trimestre). En conséquence, la croissance de la consommation des particuliers resterait largement en deçà de la progression du revenu disponible réel des ménages, ce qui entraîne une nette augmentation du taux d'épargne, lequel atteindrait 13,0 %.

Cette évolution n'est pas inhabituelle car les dépenses de consommation évoluent généralement de manière plus stable que le revenu disponible. L'incertitude des consommateurs vis-à-vis de la situation économique s'étant accrue, la croissance des dépenses de consommation devrait encore être légèrement inférieure à celle du revenu disponible des ménages en 2020 ; elle se redresserait néanmoins pour atteindre 1,2 % et fournirait ainsi une importante impulsion à la demande intérieure.



### 2.3. Investissements des entreprises

En dépit de la détérioration de la conjoncture internationale, la croissance en volume des investissements des entreprises passerait de 2,7 % en 2018 à 3,5 % en 2019. La croissance vigoureuse des investissements en 2019 – surtout en comparaison de celle du PIB – est presque exclusivement due à la très forte hausse des investissements des entreprises enregistrée au quatrième trimestre de 2018, laquelle est à l’origine d’un important effet d’acquis de croissance positif. Dans le courant de l’année 2019, les investissements des entreprises devraient se maintenir à ce niveau, le climat d’investissement restant en effet propice en raison du niveau, encore élevé, de la rentabilité<sup>4</sup>, de la faiblesse des taux d’intérêt et de la souplesse des conditions de crédit<sup>5</sup>. De plus, le taux d’utilisation des capacités de production industrielle



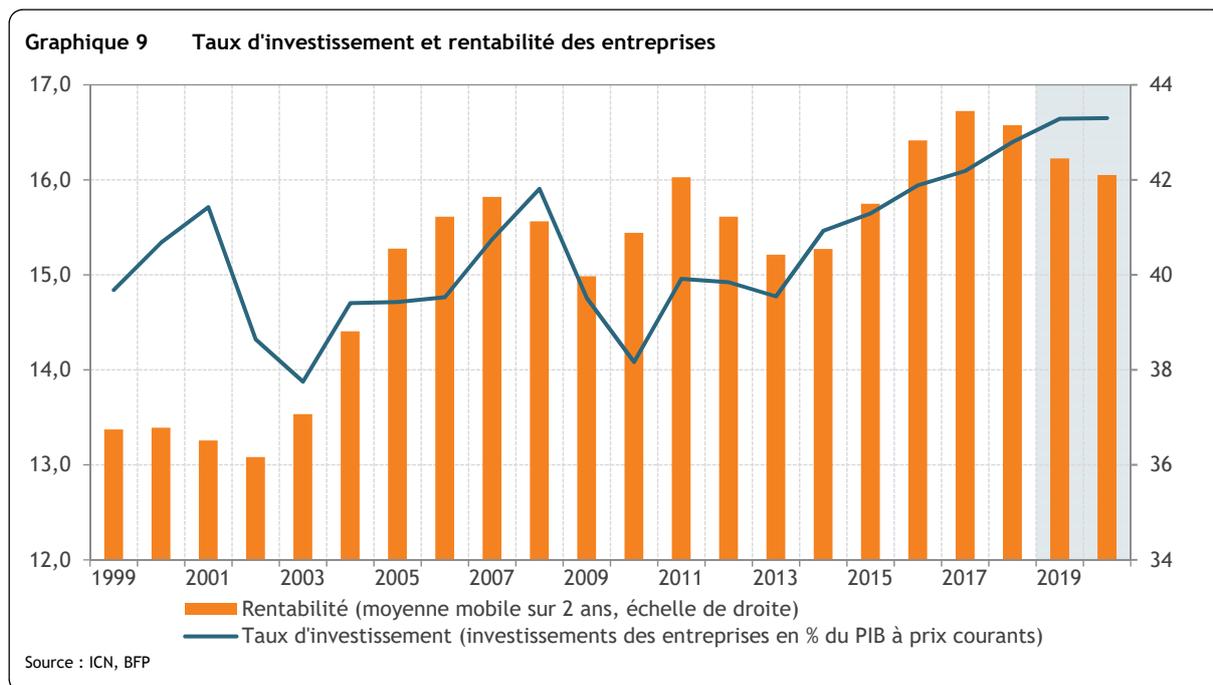
reste supérieur à sa moyenne de long terme<sup>6</sup> ; dès lors, les investissements des entreprises visent non seulement à remplacer les biens d’équipement amortis, mais également à accroître les capacités de production. En 2020, la croissance en volume des investissements des entreprises devrait ralentir à 1,4 %. La dynamique de la valeur ajoutée du secteur marchand s’essouffle, tandis que les incertitudes concernant le Brexit et les conflits commerciaux se sont sensiblement accrues au cours des derniers mois. L’indicateur mensuel de la BNB mesurant la confiance des producteurs avait déjà baissé dans le courant de 2018, mais la baisse est plus prononcée depuis le deuxième trimestre de cette année.

La part nominale des investissements des entreprises dans le PIB devrait atteindre 16,6 % en 2019 et en 2020 et ainsi légèrement dépasser le pic atteint en 1990. En termes réels, le taux d’investissement est, depuis un certain temps déjà, plus élevé qu’en 1990 car les prix des biens d’investissement augmentent généralement moins vite que le déflateur du PIB.

<sup>4</sup> Définie comme la part de l’excédent brut d’exploitation des entreprises dans la valeur ajoutée à prix courants.

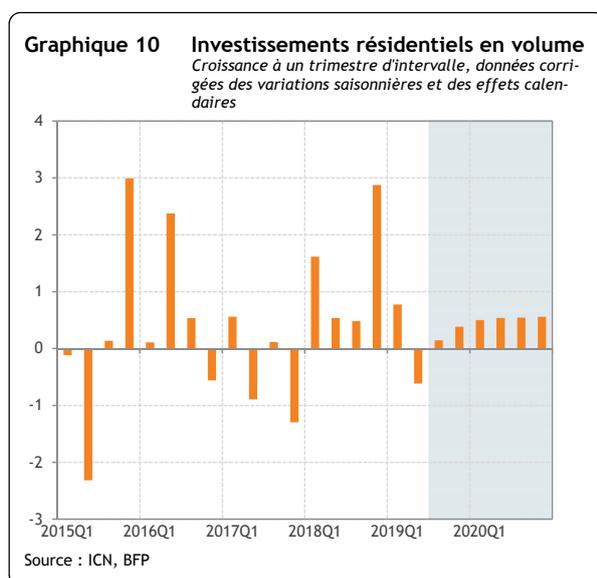
<sup>5</sup> Tous les trois mois, la BNB publie un indicateur de « perception de la contrainte de crédit » et ce, dans le cadre de l’enquête sur les conditions de crédit réalisée auprès des entreprises. Il ressort de cette enquête que le pourcentage d’entreprises considérant les conditions de crédit comme défavorables est actuellement à un niveau historiquement bas.

<sup>6</sup> En 2018, le taux d’utilisation des capacités de production industrielle était en moyenne supérieur à 80 % et dépassait ainsi (pour la quatrième année de suite) sa moyenne de long terme de 79 %.



## 2.4. Investissements en logements

Après avoir enregistré une très forte croissance en 2016 (3,8 %), les investissements résidentiels en volume ont affiché une croissance nulle en 2017. Cette évolution erratique pourrait notamment s'expliquer



par la diminution d'un certain nombre de primes pour les investissements économiseurs d'énergie et par le durcissement progressif des normes d'efficacité énergétique (en Flandre), ce qui est susceptible d'avoir entraîné l'anticipation, au détriment de l'année 2017, d'un certain nombre de projets. En 2018, la croissance a rebondi à 1,8 %.

Les investissements en logements devraient croître de 3 % en 2019 et de 1,5 % en 2020, approchant ainsi, en termes réels, leur niveau historiquement élevé de 2007. La croissance en volume soutenue prévue pour cette année s'explique par un effet d'acquis de croissance positif (en raison de l'activité d'investissement vigoureuse enregistrée au

quatrième trimestre de 2018). Cette évolution favorable est stimulée par des taux hypothécaires historiquement bas, tant en termes nominaux que réels. L'attractivité du marché des logements neufs (par comparaison avec les actifs financiers, dont les rendements sont bridés par la politique monétaire accommodante) a peut-être aussi joué un rôle dans le chef des investisseurs.

## 2.5. Consommation et investissements publics

En l'absence de nouvelles mesures, la croissance en volume de la consommation publique devrait passer de 1,0 % en 2018 à 1,2 % en 2019, pour ensuite retomber à 1,0 % en 2020. L'accélération temporaire de la croissance en 2019 s'explique par le profil des prestations sociales en nature<sup>7</sup>, lesquelles constituent la deuxième composante, en ordre d'importance, de la consommation publique. En effet, en 2019, de nouvelles initiatives poussent la croissance de ces prestations à la hausse alors qu'en 2018, par contre, les dépenses de soins de santé seraient restées inférieures à l'objectif budgétaire. De son côté, la masse salariale des administrations publiques<sup>8</sup> – la principale composante de la consommation publique – croît de manière relativement stable, compte tenu de la faible progression de l'emploi public<sup>9</sup>.

En 2019, la croissance en volume des investissements publics (1,9 %) serait en net recul par rapport à celle de 2018 (8,2 %). Les pouvoirs locaux réduisent leurs investissements après les élections communales, tandis que les Régions restent certes relativement dynamiques dans ce domaine, mais moins qu'en 2018. La croissance des investissements de l'ensemble des administrations publiques s'accélérait à 5,2 % en 2020, principalement sous l'effet de la hausse sensible des investissements des Régions, et plus particulièrement de ceux réalisés dans le cadre du projet Oosterweel en Flandre.

## 2.6. Variations de stocks

Vu les perspectives moins favorables en matière de débouchés, les variations de stocks ont contribué négativement à la croissance économique en 2018, à hauteur de 0,3 point de pourcentage. Au premier semestre 2019, les variations de stocks ont aussi contribué négativement à la croissance. En projection (c'est-à-dire pour les trimestres de la deuxième moitié de l'année 2019 et pour ceux de l'année 2020), l'hypothèse d'une contribution nulle à la croissance est posée. Cela implique, pour l'année 2019 dans son ensemble, une contribution négative à la croissance de l'ordre de 0,5 point de pourcentage.

## 2.7. Exportations et importations

La croissance en volume des débouchés extérieurs de la Belgique<sup>10</sup> est tombée à 3,2 % en 2018 (contre 4,1 % en 2017) ; elle continuerait de fléchir pour atteindre 2,5 % en 2019 et 2,4 % en 2020. La croissance en volume des exportations belges a atteint 3,6 % en 2018 et a ainsi dépassé, pour la troisième année de suite, la croissance des débouchés extérieurs.

Ces gains de parts de marché à l'exportation s'expliquent notamment par l'évolution favorable de la compétitivité, sous l'effet des mesures gouvernementales visant à limiter le coût du travail. Notons que

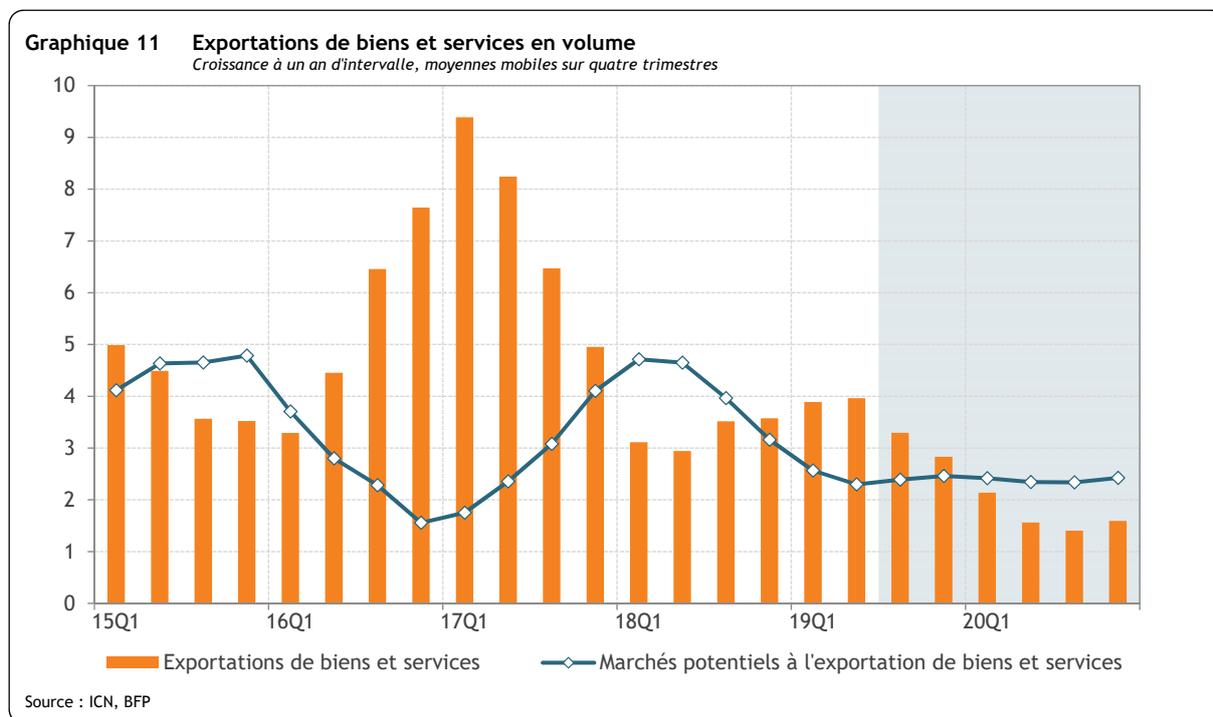
<sup>7</sup> Les prestations sociales en nature correspondent principalement aux dépenses publiques de soins de santé.

<sup>8</sup> Le terme « rémunérations publiques » doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations sociales imputées qui englobent elles-mêmes les pensions des fonctionnaires).

<sup>9</sup> Pour plus de détails sur l'évolution de l'emploi dans les différents sous-secteurs publics, voir le chapitre 4.

<sup>10</sup> La croissance moyenne des importations des partenaires commerciaux de la Belgique, pondérée sur la base de leur poids dans les exportations belges.

les gains remarquables de parts de marché de 2016 doivent être nuancés car la croissance des exportations (tout comme celle des importations) avait été dopée cette année-là par la réorganisation d'une entreprise internationale opérant sur le marché belge<sup>11</sup>.



La croissance des exportations ralentirait fortement dans le courant de 2019, mais s'établirait néanmoins à 2,8 % sur base annuelle grâce à un effet d'acquis de croissance positif. Par conséquent, la Belgique engrangerait à nouveau de – modestes – gains de parts de marché à l'exportation. En 2020, la croissance des exportations (1,6 %) deviendrait inférieure à celle des débouchés extérieurs. La croissance plus soutenue des salaires (à partir de 2019) et l'appréciation du taux de change effectif de l'euro (en 2020) pèseraient sur la position concurrentielle de l'économie belge.

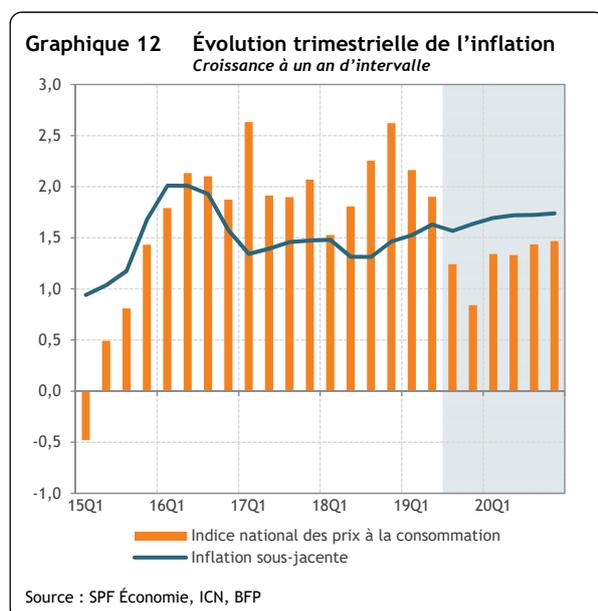
La croissance des importations, elle aussi, fléchirait de manière continue, passant de 3,3 % en 2018 à 2,6 % en 2019 et à 1,8 % en 2020. Par conséquent, la contribution des exportations nettes à la croissance économique resterait positive en 2019 (+0,2 point de pourcentage), mais deviendrait négative en 2020 (-0,2 point) et ce, parce que les importations, sous l'impulsion de la demande intérieure, progresseraient un peu plus rapidement que les exportations. Par conséquent, le déficit des opérations courantes de la balance des paiements se creuserait un peu plus en 2020 qu'en 2019 ; il demeurerait toutefois moins important qu'en 2018 grâce aux prix plus faibles de l'énergie.

<sup>11</sup> Concrètement, la Belgique est passée du statut de pays de transit (les flux de biens et services n'étant alors pas enregistrés comme des importations et exportations) à celui de plaque tournante pour les achats et les ventes de produits de cette entreprise. Ces opérations d'achat et de vente sont comptabilisées comme des flux d'importations et d'exportations.

## 3. Évolution des prix et salaires

### 3.1. Évolution des prix intérieurs

Entre la mi-2017 et octobre 2018, le prix du pétrole a suivi une pente ascendante. La croissance à un an d'intervalle du prix du pétrole, exprimé en euros, a ainsi dépassé 40 % entre mai 2018 et octobre 2018. De telles fluctuations se répercutent presque immédiatement sur l'évolution du prix de l'essence, du diesel et du mazout de chauffage. En revanche, elles se répercutent plus graduellement sur l'inflation<sup>12</sup> et ce, parce que le prix du mazout de chauffage est enregistré dans l'INPC sur la base d'une moyenne mobile (pondérée) sur douze mois. En conséquence, l'inflation s'est progressivement accélérée dans le courant de 2018. En outre, la croissance à un an d'intervalle des prix à la consommation tant du gaz



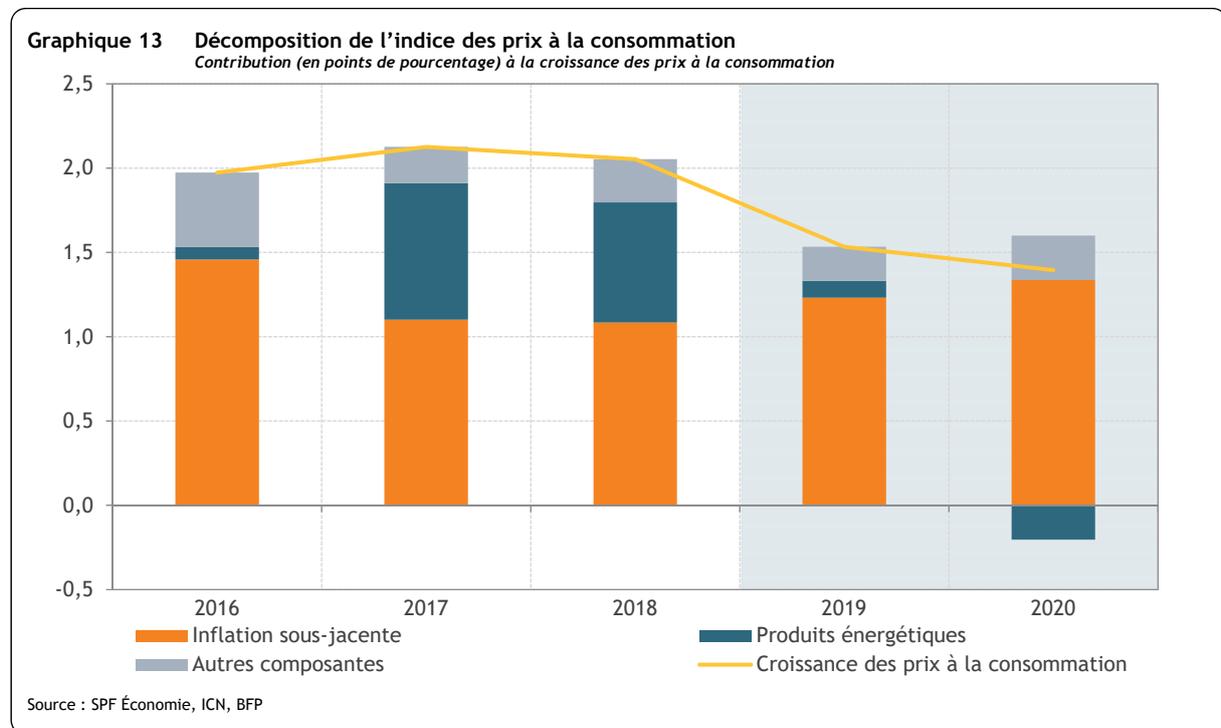
naturel que de l'électricité s'est accélérée au cours du dernier trimestre de 2018, ce qui a également alimenté l'inflation. Depuis la fin 2018, les prix de l'énergie ont évolué à la baisse sous l'effet d'une combinaison de facteurs. La douceur de l'hiver et le redémarrage de plusieurs réacteurs nucléaires à la fin 2018 ont atténué les craintes de pénurie d'électricité et les prix de gros de l'électricité ont diminué au cours des premiers mois de 2019. Les prix du pétrole et du gaz naturel ont baissé, principalement en raison de la détérioration des perspectives de demande qui a suivi le ralentissement de la croissance mondiale. Par conséquent, l'inflation est tombée de 2,8 % en novembre 2018 à 1,3 % en août 2019.

Au cours des années 2014-2016, la politique de modération salariale a entraîné une baisse des coûts salariaux unitaires. Cette baisse s'est répercutée sur l'inflation sous-jacente<sup>13</sup>, qui a nettement ralenti jusque 2015. L'augmentation de l'inflation sous-jacente en 2016 était de nature temporaire et principalement due à la forte hausse des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur en Flandre. Depuis 2017, l'inflation sous-jacente est progressivement repartie à la hausse, sous l'effet de l'accélération de la croissance du coût salarial unitaire. Cette évolution devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres, si bien que la contribution de l'inflation sous-jacente à l'inflation augmenterait de manière continue.

<sup>12</sup> L'inflation est mesurée ici comme la croissance à un an d'intervalle de l'indice national des prix à la consommation (INPC).

<sup>13</sup> L'inflation sous-jacente est calculée en épurant l'INPC de l'impact des changements de prix d'origine administrative et de l'évolution des prix des composantes traditionnellement volatiles. Le calcul de l'inflation sous-jacente exclut donc les éléments suivants : les effets des modifications de la TVA, des accises, d'autres impôts indirects et de la taxe de circulation ainsi que l'évolution du prix de l'eau, des produits énergétiques, du tabac, des boissons alcoolisées, du poisson et des fruits de mer, des produits à base de viande et des fruits et légumes frais.

La contribution des « autres composantes » à l'inflation, reprise au graphique 13, – qui, par le passé, réagissait surtout aux évolutions de prix des aliments frais, du tabac et des boissons alcoolisées – demeurerait quasiment stable au cours de la période 2018-2020. Ainsi, l'évolution de l'inflation en 2019 et 2020 est presque exclusivement déterminée par l'inflation sous-jacente et l'évolution des prix à la consommation des produits énergétiques.



Malgré l'augmentation de la contribution de l'inflation sous-jacente, l'inflation devrait ralentir en 2019 et en 2020 et ce, en raison de la contribution des prix de l'énergie. Bien que les prix du pétrole et du gaz naturel devraient, en moyenne, enregistrer une croissance négative tant en 2019 qu'en 2020, la contribution des produits énergétiques à l'inflation serait encore légèrement positive en 2019 et ne deviendrait négative qu'à partir de 2020 et ce, pour deux raisons. Premièrement, le prix du mazout de chauffage (tel qu'enregistré dans l'INPC, cf. supra) réagit avec retard à l'évolution des prix du pétrole, si bien qu'il progresse encore en 2019 par rapport à 2018 et ne baisse qu'à partir de 2020. Deuxièmement, le prix à la consommation de l'électricité afficherait encore une croissance positive en 2019 par rapport à 2018 et ne baisserait, en moyenne annuelle, qu'à partir de 2020. Cette évolution s'explique surtout par les craintes de pénurie d'électricité de la fin 2018, lesquelles ont encore influencé à la hausse le prix de l'électricité au premier trimestre 2019<sup>14</sup>.

La progression de l'indice santé, qui ne tient pas compte de l'évolution du prix du tabac, des boissons alcoolisées, de l'essence et du diesel, serait, tant en 2019 (1,6 %) qu'en 2020 (1,5 %), légèrement plus élevée que l'inflation (respectivement 1,5 % et 1,4 %). La croissance de l'indice santé n'est en effet pas influencée par les baisses de prix de l'essence et du diesel.

<sup>14</sup> Il est à noter que les prix de l'électricité facturés par les fournisseurs aux consommateurs sont déterminés, pour la majorité des contrats, par les cotations sur le marché de gros enregistrées au cours du trimestre précédent. En d'autres termes, les prix à la consommation réagissent avec un certain retard aux prix de gros.

## 3.2. Indexation des salaires dans la fonction publique et des allocations sociales

En août 2018, l'indice santé lissé a dépassé l'indice pivot (qui s'élevait alors à 105,10)<sup>15</sup>. Compte tenu de l'évolution mensuelle de l'indice santé, l'indice pivot actuel (107,20) serait dépassé en janvier 2020. En conséquence, les allocations sociales et les salaires du personnel de la fonction publique seraient majorés de 2 %, respectivement en février et mars 2020. L'indice pivot suivant (109,34) ne serait pas dépassé en 2020.

## 3.3. Évolution salariale dans le secteur marchand

### 3.3.1. Évolution du coût salarial

L'accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018 prévoyait une marge de négociation pour les salaires au niveau des secteurs et des entreprises de 1,1 % (en plus des indexations et des augmentations barémiques). Sur la base des données disponibles, il apparaît que cette marge n'a pas été totalement utilisée. La hausse cumulée des salaires bruts horaires avant indexation au cours de la période 2017-2018 n'a en effet pas dépassé 0,5 %. Étant donné que la croissance (cumulée) des salaires conventionnels sur les deux années a atteint 0,6 %, la sous-utilisation de la marge s'explique donc à peine par la dérive salariale négative.

**Tableau 1** Formation du coût salarial dans le secteur marchand  
Taux de croissance en %

	2017	2018	2019	2020
Coût salarial horaire nominal après déduction des subventions salariales <sup>a</sup>	1,7	1,0	2,3	1,9
Coût salarial horaire nominal	1,4	1,2	2,4	2,0
Augmentation due :				
- à la hausse du salaire brut horaire avant indexation <sup>b</sup>	0,2	0,3	0,5	0,6
<i>p.m. hausse cumulée reprise dans l'AIP (ou projet d'AIP)</i>		1,1		1,1
- à l'indexation	1,5	1,6	2,0	1,4
- aux cotisations patronales totales <sup>c</sup>	-0,3	-0,7	-0,1	0,0

a. Dans les comptes nationaux établis selon le SEC 2010, les subventions salariales et les réductions ciblées de cotisations patronales ne sont pas portées en déduction du coût salarial, mais enregistrées à titre d'autres subventions sur la production.

b. Hausses salariales conventionnelles avant indexation plus dérive salariale.

c. Cotisations patronales légales, extralégales et imputées.

Un projet d'AIP a été élaboré pour la période 2019-2020. Étant donné que ce projet n'a pas été approuvé par l'ensemble des partenaires sociaux, l'AIP n'a pas pu être mis en œuvre en tant que tel. Le gouvernement (en affaires courantes) a dès lors décidé de rendre la norme salariale décrite dans le projet d'AIP (à savoir, 1,1 % en cumulé) contraignante par le biais de l'AR du 19 avril 2019<sup>16</sup>. Dans les présentes perspectives, nous partons de l'hypothèse que la marge disponible sera totalement utilisée. La hausse en 2019 (0,5 %) est conforme à la progression des salaires conventionnels enregistrée au cours du premier semestre 2019.

<sup>15</sup> Depuis avril 2016, il est calculé comme la moyenne mobile sur quatre mois de l'indice santé, multipliée par 0,98.

<sup>16</sup> Arrêté royal portant exécution de l'article 7, § 1er de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, publié au Moniteur belge du 24.04.2019 (pp. 40182-40186).

Au cours des années 2017 et 2018, l'indexation salariale dans le secteur marchand a été moindre que la croissance de l'indice santé (hausse cumulée de 3,2 % contre 3,6 %). Cet écart de croissance est néanmoins compensé en 2019 par une indexation (2,0 %) sensiblement plus élevée que la progression de l'indice santé (1,6 %). En 2020, les deux évoluent au même rythme.

Au cours de la période 2016-2018, le tax shift a eu un impact significatif à la baisse sur l'évolution des cotisations patronales par le biais d'une baisse des taux faciaux. En 2019 et 2020, les cotisations patronales ne devraient guère avoir d'influence sur la croissance des coûts salariaux horaires.

### 3.3.2. Réductions de cotisations patronales et subventions salariales<sup>17</sup>

En 2018, la plupart des réductions structurelles de cotisations patronales ont été remplacées, dans le cadre du tax shift fédéral, par une réduction permanente des taux faciaux de cotisations patronales. Le taux implicite des cotisations patronales légales est depuis lors quasiment stable (22,33 % en 2018 et 2019 et une progression minimale à 22,40 % en 2020).

Les réductions groupes-cibles de cotisations patronales au profit du secteur marchand (ligne 1a du tableau 2) sont déterminées par la mesure « premiers engagements » qui a été renforcée dans le cadre du tax shift fédéral, ainsi que par les réformes des politiques axées sur le coût du travail menées dans les trois Régions<sup>18,19,20</sup>. Par solde, les réductions groupes-cibles régionales (ligne 1b) baissent en 2019 et en 2020. Les allocations d'activation, considérées dans leur ensemble (somme des trois Régions ; ligne 3b), augmentent en 2019 et en 2020 et ce, en raison de leur renforcement dans les Régions bruxelloise et wallonne et malgré leur diminution en Région flamande.

Quant aux subsides du Maribel social (ligne 3a), ils progressent, tant en 2019 qu'en 2020, suite à la hausse des subsides forfaitaires décidée dans le cadre du tax shift<sup>21</sup>. La demande soutenue de services ménagers induit une augmentation de l'utilisation de titres-services et, par conséquent, des subventions salariales qui y sont associées (ligne 3c).

<sup>17</sup> L'estimation des réductions de cotisations et des subventions salariales au profit des entreprises et des ménages tient compte des éléments suivants : le tax shift du gouvernement fédéral (cf. mesures portant sur la réduction structurelle, les taux faciaux de cotisations, les premiers engagements, le Maribel social, la subvention salariale générale, le travail de nuit et en équipe, le bonus à l'emploi), les réformes des politiques régionales axées sur le coût du travail, les données les plus récentes de l'ONSS en matière de réductions de cotisations (premier trimestre 2019) et les données du SPF Finances sur le non-versement du précompte professionnel (deux premiers trimestres 2019).

<sup>18</sup> La Région flamande oriente davantage sa politique, depuis le second semestre 2016, sur les réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés et limite les autres réductions groupes-cibles et allocations d'activation.

<sup>19</sup> La politique menée en Région wallonne depuis la seconde moitié de 2017 favorise les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, au détriment de la plupart des autres réductions groupes-cibles.

<sup>20</sup> La Région de Bruxelles-Capitale applique des critères plus stricts aux réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés (durcissement du critère d'âge à partir du quatrième trimestre 2016 et du plafond salarial à partir du quatrième trimestre 2017). La Région a mis en place un nouveau système d'allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée (quatrième trimestre 2017), au détriment principalement des réductions groupes-cibles au profit des chômeurs de longue durée et des jeunes. D'autres réductions groupes-cibles, moins importantes, sont maintenues.

<sup>21</sup> La baisse en 2018 s'explique par des changements méthodologiques dans les comptes nationaux, qui, provisoirement, n'ont été appliqués qu'à l'année 2018 et pas encore aux années précédentes.

**Tableau 2 Réductions des coûts du travail des entreprises et des cotisations personnelles**  
*En millions d'euros*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Réductions structurelles de cotisations patronales (générale forfaitaire, bas salaires, hauts salaires) + réductions groupes-cibles (à l'exclusion des contractuels subventionnés), dont :	5383	5519	5792	6103	2815	3434	3406
1a. (p.m.) Groupes-cibles fédéraux et régionaux (F+R)	967	1049	1163	1245	1298	1279	1297
1b. (p.m.) Groupes-cibles régionaux (R)	0	828	854	867	850	802	786
2. Réductions de cotisations patronales via la baisse des taux faciaux de cotisations légales en 2016 et 2018	0	0	1480	2069	6511	6630	6848
3. Subventions salariales (à l'exclusion des réductions de cotisations patronales pour les groupes-cibles ; y compris la dispense de versement de cotisations personnelles), dont (liste non exhaustive) :	6301	6184	6369	6629	6483	6530	6791
3a. Maribel social (F)	946	966	1034	1070	1044	1115	1191
3b. Activations (R)	209	230	236	211	214	219	243
3c. Titres-services (R)	1617	1642	1742	1749	1840	1930	1991
3d. Dispense de versement du précompte professionnel pour le travail de nuit et en équipe et les heures supplémentaires (F)	1197	1202	1573	1591	1732	1834	2011
3e. Dispense de versement du précompte professionnel - Réduction générale de charges (F)	1013	1040	390	194	205	213	219
3f. Dispense de versement du précompte professionnel pour les chercheurs (F)	585	632	694	682	781	809	858
<i>p.m. Subventions salariales octroyées par les Régions</i>	454	2383	2455	2450	2551	2649	2742
4. Total en faveur des employeurs (=1+2+3)	12749	13136	14176	14734	16243	17311	17925
<i>p.m. dont réductions octroyées par les Régions</i>	454	3211	3309	3317	3401	3451	3528
5. Réductions de cotisations personnelles (principalement le bonus à l'emploi) (F)	842	887	979	1119	1118	1140	1099

(F) fédéral, (R) régional depuis 2015.

Les données du SPF Finances relatives aux subventions salariales octroyées par le biais de la dispense de versement du précompte professionnel présentent une image contrastée. Les subventions pour le travail de nuit et en équipe (ligne 3d) connaissent certes un nouvel essor grâce à une mesure du tax shift introduite au profit du secteur de la construction, mais inférieur aux estimations initiales (seulement 27 millions d'euros en 2018 (observations), 75 millions en 2019 et 200 millions en 2020 au lieu de, respectivement, 100, 200 et 600 millions d'euros)<sup>22</sup>. La partie restante de la réduction générale (ligne 3e) – après sa suppression pour la plupart des salariés en 2016-2017 – évolue parallèlement à l'emploi et aux salaires bruts. Par ailleurs, l'élargissement progressif de la subvention salariale pour les chercheurs (ligne 3f) aux titulaires d'un baccalauréat<sup>23</sup> contribue à l'augmentation de la dispense de versement du précompte professionnel. D'un autre côté, il apparaît que l'ampleur de trois mesures du jobsdeal restera marginale. Premièrement, la subvention salariale octroyée dans le cadre de la mesure « salaires minimums dégressifs pour les jeunes travailleurs » sera pratiquement nulle<sup>24</sup>. Deuxièmement, la subvention salariale prévue pour la navigation intérieure en 2019 n'a pas encore été exploitée. Enfin, dans le cadre de la mesure

<sup>22</sup> Taux facial de subvention égal à 3 % des salaires bruts concernés en 2018, 6 % en 2019 et 18 % en 2020.

<sup>23</sup> Dispense de 40 % du versement du précompte professionnel en 2018-2019, passant à 80 % en 2020.

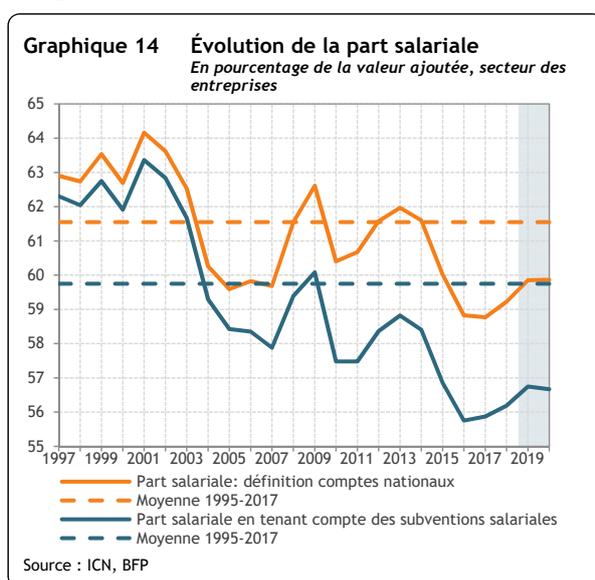
<sup>24</sup> En vigueur depuis juillet 2018. Cette mesure est triple : une baisse des salaires minimums pour les jeunes de moins de 21 ans, une hausse du salaire net exemptée de cotisations patronales pour préserver le revenu disponible du jeune travailleur et une subvention salariale pour compenser l'impact de cette hausse de salaire net sur le coût du travail.

« heures supplémentaires », l'augmentation en 2019 du nombre maximum d'heures supplémentaires pouvant donner droit à une subvention<sup>25</sup> n'a pas débouché sur une hausse des demandes.

En 2020, les réductions de cotisations personnelles pour les bas salaires octroyées dans le cadre du bonus à l'emploi (ligne 5) baissent parce que, suite aux hausses de salaires bruts avant indexation, le nombre de travailleurs entrant en ligne de compte pour la mesure diminue et parce que le montant de l'avantage perçu par les bénéficiaires diminue en moyenne.

### 3.3.3. Évolution de la part salariale

Selon les règles suivies pour établir les comptes nationaux (SEC 2010), tant les réductions groupes-cibles de cotisations patronales que les subventions salariales (réductions de précompte professionnel) sont comptabilisées comme des « autres subventions sur la production ». Cela signifie que toutes les réductions de charges salariales dont les employeurs bénéficient ne sont pas déduites des coûts salariaux tels qu'enregistrés dans les comptes nationaux. Par conséquent, la part salariale<sup>26</sup> calculée selon les définitions de la comptabilité nationale est plus élevée que la part salariale calculée en tenant compte des subventions salariales et des réductions groupes-cibles de cotisations patronales (voir graphique 14). De plus, l'écart entre les deux définitions s'est sensiblement accentué depuis 2003.



tions de charges salariales dont les employeurs bénéficient ne sont pas déduites des coûts salariaux tels qu'enregistrés dans les comptes nationaux. Par conséquent, la part salariale<sup>26</sup> calculée selon les définitions de la comptabilité nationale est plus élevée que la part salariale calculée en tenant compte des subventions salariales et des réductions groupes-cibles de cotisations patronales (voir graphique 14). De plus, l'écart entre les deux définitions s'est sensiblement accentué depuis 2003.

Au cours de la période 2014-2016, la part salariale a sensiblement diminué (d'environ 3 points de pourcentage) suite à la politique de modération salariale menée à l'époque. Cette politique prévoyait

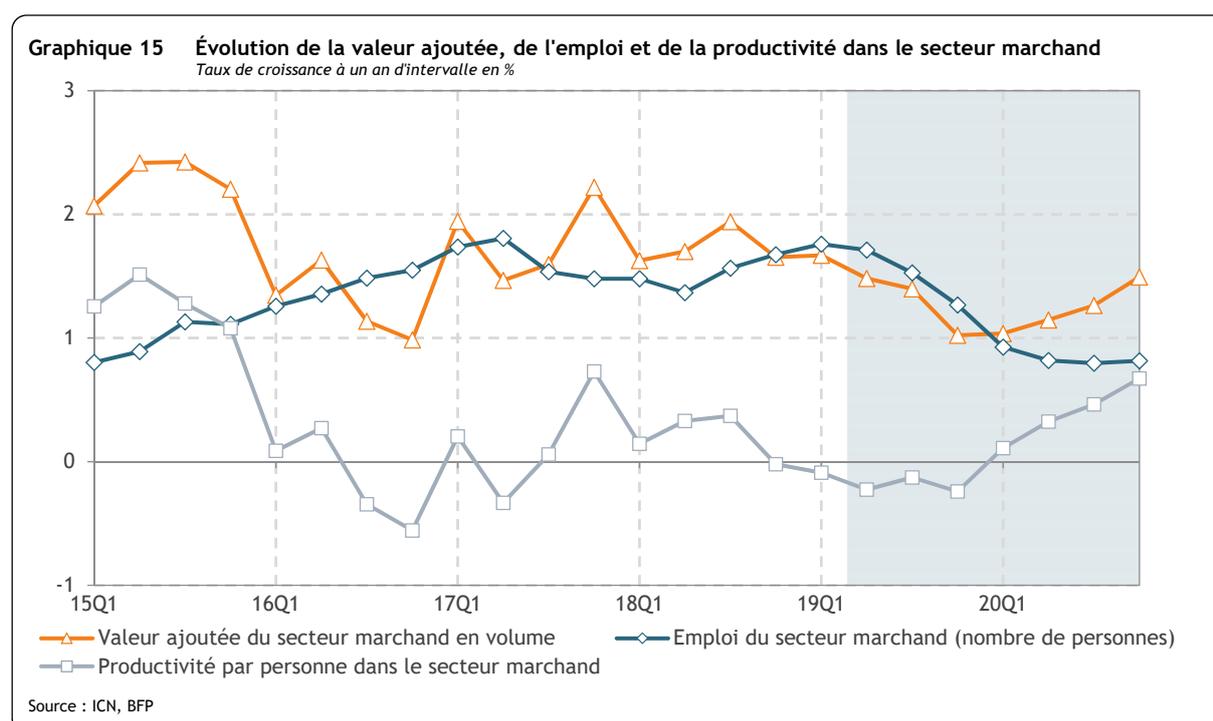
une limitation de la croissance des salaires conventionnels, un saut d'index de 2 % et une réduction des cotisations patronales. Après s'être pratiquement stabilisée en 2017, la part salariale a de nouveau augmenté en 2018 sous l'effet combiné d'une croissance négative de la productivité et d'une indexation salariale nettement supérieure à la croissance du déflateur de la valeur ajoutée. Cette même combinaison de facteurs induirait une nouvelle hausse de la part salariale en 2019. En 2020, l'indexation salariale évoluerait au même rythme que le déflateur de la valeur ajoutée. En outre, la croissance de la productivité deviendrait positive et correspondrait pratiquement à la croissance réelle des salaires horaires. Cette combinaison de facteurs implique une quasi-stabilisation de la part salariale.

<sup>25</sup> De 130 à 184 heures supplémentaires pour des activités autres que la construction et l'horeca.

<sup>26</sup> Calculée ici comme la part de la masse salariale-coût dans la valeur ajoutée du secteur institutionnel des entreprises.

## 4. Marché du travail

La croissance à un trimestre d'intervalle de la valeur ajoutée dans le secteur marchand ralentit de 0,5 % au quatrième trimestre 2018 à 0,2 % au quatrième trimestre 2019. Cette année, la croissance annuelle moyenne est donc sensiblement plus faible qu'au cours des deux années précédentes (1,4 % contre, respectivement, 1,8 % et 1,7 %). À partir du premier trimestre 2020, la croissance devrait repartir à la hausse et s'établir, durant toute l'année, à un peu moins de 0,4 % par trimestre. Néanmoins, compte tenu d'un effet d'acquis de croissance défavorable, la croissance annuelle moyenne devrait à nouveau fléchir en 2020 (1,2 %).



Le coût horaire réel du travail<sup>27</sup> a sensiblement baissé au cours des années 2015-2016 et a à peine augmenté sur la période 2017-2018. Cette évolution du coût du travail contribue à expliquer la baisse de 0,1 % par an en moyenne de la productivité horaire observée au cours de la période 2016-2018. La croissance dans le secteur marchand a donc été particulièrement intensive en main-d'œuvre ces trois dernières années : le volume de travail y a progressé de 1,7 % par an en moyenne. Cette progression a en partie été absorbée par l'augmentation de la durée de travail moyenne (plus de 0,1 % par an), si bien que l'emploi en nombre de personnes a progressé un peu moins fortement (1,5 % par an).

L'augmentation de la durée de travail moyenne va à l'encontre de la tendance observée ces dernières décennies. Elle est d'autant plus remarquable que le nombre d'heures prestées par indépendant a très fortement diminué au cours de la période 2016-2018 (-0,5 % par an en moyenne). Le nombre d'heures prestées par salarié a donc sensiblement augmenté, à hauteur de près de 0,4 % par an. Cette évolution a notamment été favorisée par le durcissement des dispositions d'octroi de crédit-temps à temps partiel (suppression du crédit-temps sans motif, relèvement de l'âge d'accès au crédit-temps de fin de carrière).

<sup>27</sup> Le coût du facteur travail corrigé des subventions salariales et déflaté par le déflateur de la valeur ajoutée.

Le nombre de personnes participant aux régimes, subventionnés par l'ONEM, de travail à temps partiel volontaire dans le secteur marchand (crédit-temps ; congé thématique) a diminué de 8 600 personnes par an en moyenne, passant de 177 600 personnes en 2015 à 151 800 personnes en 2018. En outre, le nombre d'heures travaillées par salarié a également sensiblement augmenté dans le secteur horeca (progression des flexi-jobs ; possibilité d'effectuer des heures supplémentaires exemptées de charges sociales).

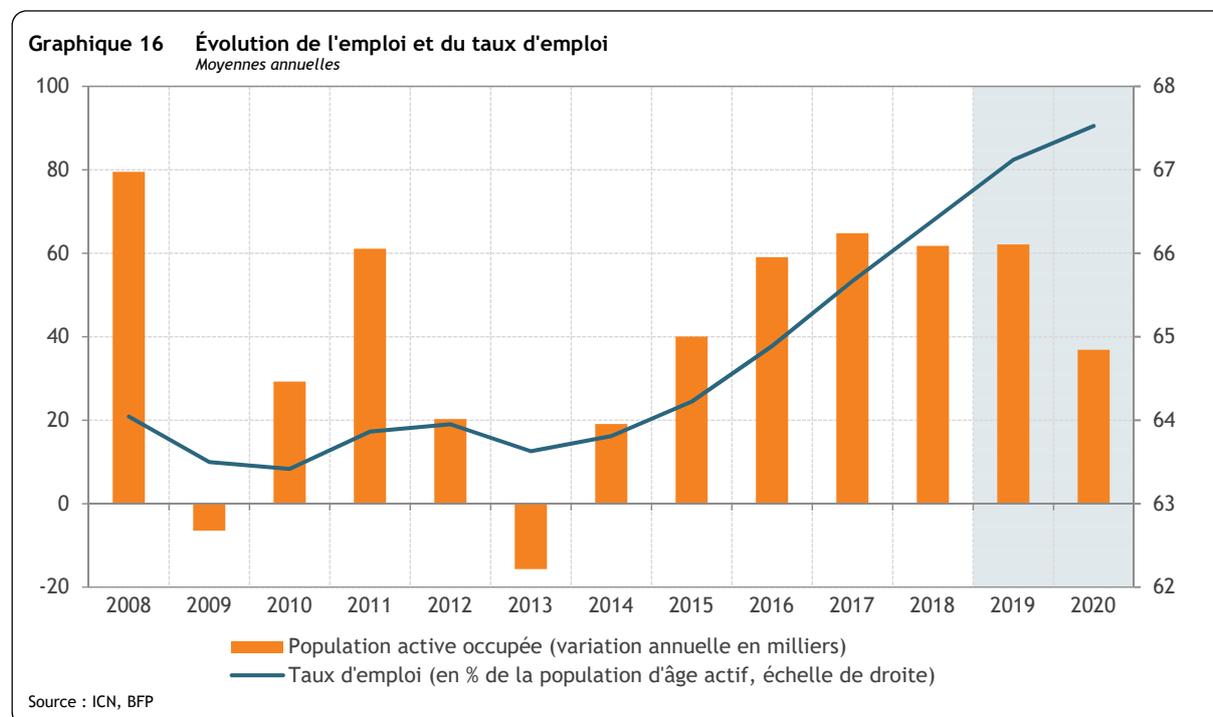
La croissance de l'emploi du secteur marchand est encore restée très soutenue (0,5 %) au cours du premier trimestre de cette année, mais aurait fléchi à 0,3 % au deuxième trimestre ; elle devrait s'établir à 0,2 % par trimestre au second semestre. Plusieurs signes laissent présager un ralentissement progressif du marché du travail. Le travail intérimaire a ainsi atteint son plus haut niveau au premier semestre de 2018, mais évolue depuis légèrement à la baisse. En outre, l'augmentation continue de l'emploi à la fois dans l'industrie manufacturière et dans le commerce semble avoir récemment marqué une pause. Le ralentissement de la baisse du chômage observé au cours des derniers trimestres va dans le même sens.

En dépit d'un profil trimestriel en net repli, la croissance de l'emploi du secteur marchand devrait, en moyenne annuelle, légèrement s'accélérer en 2019 (de 1,5 % en 2018 à 1,6 %) grâce à un effet d'acquis de croissance particulièrement positif. Néanmoins, la durée de travail moyenne des salariés n'augmente plus, dès lors que les effets des mesures de crédit-temps et de flexi-jobs se font moins sentir. La croissance du volume de travail en heures ralentit donc par rapport à l'année dernière (de 1,8 % à 1,5 %), mais continue à évoluer pratiquement au même rythme que la croissance de l'activité. La croissance de la productivité horaire du travail demeure donc légèrement négative cette année (-0,2 %), en dépit de l'accélération de la croissance des coûts salariaux horaires réels. L'an prochain, la croissance de la productivité devrait remonter à 0,4 %. Cette progression, couplée à un ralentissement de la croissance de l'activité dans le secteur marchand et à une stabilité de la durée de travail moyenne, entraînerait une diminution de moitié (à 0,8 %) de la croissance de l'emploi du secteur marchand. Il n'en demeure pas moins que l'emploi du secteur marchand augmenterait de 302 400 personnes en six ans (sur la période 2015-2020), soit davantage que durant les années de haute conjoncture qui ont précédé la crise financière (+261 100 personnes au cours de la période 2004-2008).

L'emploi public a augmenté de 2 600 personnes en 2018, la hausse du nombre d'emplois dans l'enseignement (+5 000 personnes) ayant largement dépassé la nouvelle réduction de l'emploi dans l'administration fédérale et la défense (-2 700 personnes au total). Dans l'enseignement, vu la progression de la population scolaire et les nouvelles mesures prises par les deux Communautés pour accroître le taux d'encadrement, le nombre d'emplois continue d'augmenter en 2019 et en 2020 (respectivement, +3 500 et +3 200 personnes), quoique à un rythme moins soutenu que dans le passé récent. La baisse structurelle de l'emploi à la défense devrait également se poursuivre au cours de cette période (-900 et -600 personnes). Quant au nombre d'emplois dans l'administration, il continue de baisser cette année (-2 100 personnes, de nouveau principalement au niveau fédéral) mais, en l'absence de nouvelles mesures, il augmenterait légèrement l'an prochain (+400 personnes). Au total, l'emploi public devrait progresser de 700 personnes cette année et de 3 200 personnes l'an prochain.

Au cours de la période 2016-2018, la population active occupée a augmenté, en moyenne, de 61 900 personnes par an. Elle continuerait de croître au même rythme cette année (+62 100 personnes), en dépit

de la croissance plus faible de l'activité dans le secteur marchand et de la quasi-stabilisation de l'emploi public. Cette progression devrait nettement marquer le pas l'an prochain (+36 900 personnes), compte tenu des évolutions dans le secteur marchand (ralentissement de la croissance de l'activité et hausse de la productivité) et en dépit de la croissance plus soutenue de l'emploi public.



Le taux d'emploi<sup>28</sup> a aussi augmenté régulièrement au cours des trois dernières années (+0,7 point par an, passant de 64,2 % en 2015 à 66,4 % en 2018). Il continuerait de progresser au même rythme cette année (et atteindrait 67,1 %), alors que la croissance de la population en âge de travailler reste pratiquement constante (+13 000 personnes cette année, +13 900 personnes en moyenne par an au cours des trois dernières années<sup>29</sup>). L'an prochain, l'augmentation du taux d'emploi faiblit (hausse à 67,5 %) et ce, en dépit d'un essoufflement de la croissance de la population d'âge actif (+10 600 personnes). Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020<sup>30</sup>, est passé de 67,2 % à 69,7 % au cours des trois dernières années et devrait atteindre 70,9 % en 2020, soit un niveau largement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique.

La croissance de l'offre de travail<sup>31</sup> a doublé en 2016 et 2017 par rapport à 2015 (pour atteindre +0,5 % par an ; +27 500 personnes en 2016 et +25 900 personnes en 2017, contre seulement +11 800 personnes en 2015). Cette évolution s'explique principalement par le recul moins marqué des taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes, tandis que les mesures de fin de carrière (relèvement de l'âge d'accès et/ou

<sup>28</sup> Concept administratif : rapport entre la population active occupée totale (selon la définition des comptes nationaux) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

<sup>29</sup> Les chiffres pour 2018 et 2019 s'écartent légèrement de ceux des « Perspectives démographiques 2018-2070. Population et ménages. », Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, février 2019. Ils tiennent en effet compte de l'observation maintenant disponible au 1/1/2019 qui totalise, après arrondi, 5 000 personnes de plus que la projection publiée dans les Perspectives démographiques. Par conséquent, l'augmentation annuelle moyenne de la population d'âge actif excéderait, tant en 2018 qu'en 2019, de 2 500 personnes celle publiée dans les Perspectives démographiques.

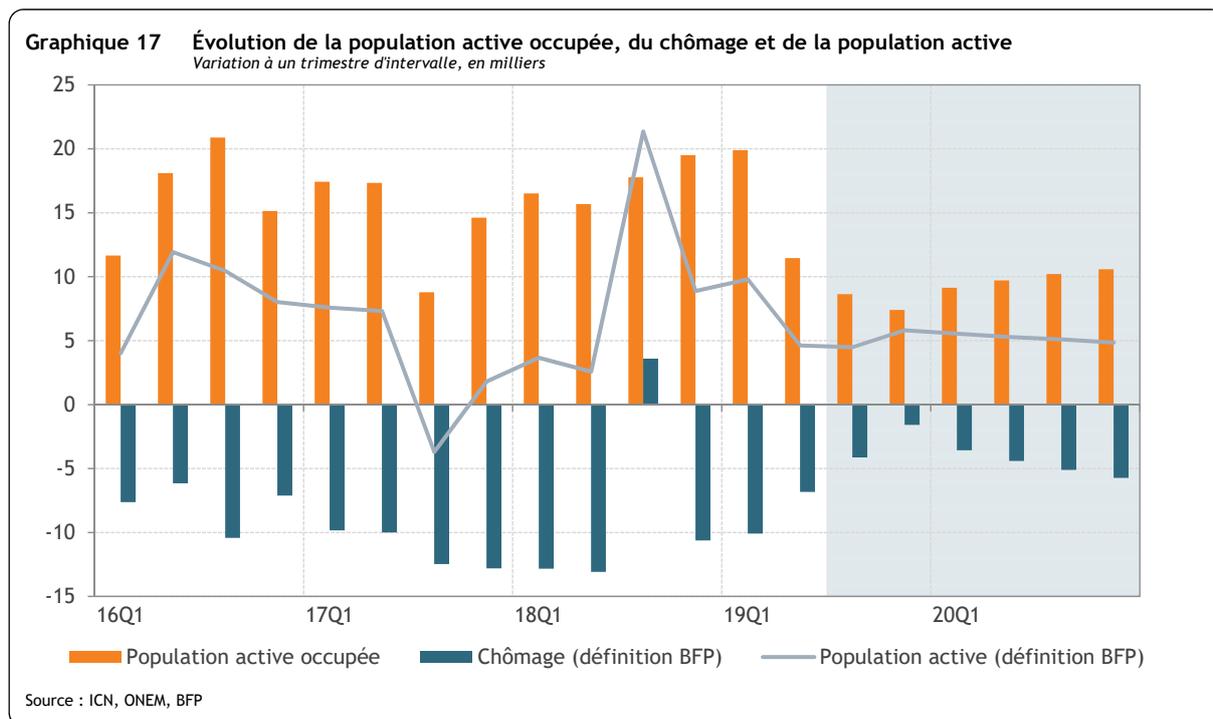
<sup>30</sup> Uniquement la classe d'âge 20-64 ans ; mesuré sur la base de l'EFT (Enquête sur les forces de travail).

<sup>31</sup> Selon la définition du BFP (population active y compris les « chômeurs âgés »).

durcissement des conditions de carrière pour une pension anticipée, RCC et mise en disponibilité) continuent de stimuler les taux d'activité dans la classe d'âge 58-64 ans. En outre, la participation des personnes âgées de 65 ans (âge légal de la pension) et plus s'est accélérée. Cette évolution favorable des taux d'activité s'est quelque peu ralentie l'an dernier, si bien que, compte tenu d'une contribution inchangée de la démographie, la croissance de la population active est retombée à 0,4 % (+19 800 personnes).

L'accélération de la croissance de l'offre de travail à un peu plus de 0,6 % (+34 900 personnes) cette année est en grande partie attribuable à la modification apportée à l'enregistrement des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration en Région wallonne. Cette modification entraîne une rupture à la hausse des taux de chômage et d'activité wallons en 2019, principalement dans la classe d'âge des 25-49 ans. Cet effet se dissipe à partir de 2020 et la croissance de l'offre de travail retombe à 0,4 % (+21 000 personnes), également parce que la contribution des évolutions démographiques devient quasiment nulle.

La progression des taux d'activité dans les classes d'âge plus élevées soutient, cette année et l'année prochaine, la croissance de l'offre de travail. Cette évolution s'accompagne d'une baisse particulièrement marquée du nombre de bénéficiaires du RCC (-9 100 personnes par an en moyenne sur la période 2016-2018, -16 800 personnes cette année et -10 000 personnes l'an prochain). Le durcissement des conditions d'accès entraîne une nette baisse des entrées dans le régime, tandis que les sorties de bénéficiaires du RCC à l'âge légal de la retraite sont plus nombreuses depuis le début de la décennie. En outre, une modification de la réglementation permettant aux bénéficiaires du RCC de prendre leur retraite anticipée entre en vigueur cette année. L'effet immédiat de cette nouvelle disposition sur les cohortes qui sont actuellement dans le système explique la baisse plus marquée du nombre de bénéficiaires du RCC cette année.



Le chômage<sup>32</sup> est en nette baisse depuis 2015. Dans un premier temps, cette baisse pouvait en partie s'expliquer par les réformes du régime des allocations d'insertion qui ont entraîné une diminution du nombre de bénéficiaires et exercé un effet négatif important sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées. Ces trois dernières années (caractérisées par des baisses de 31 500 personnes en 2016, 38 900 personnes en 2017 et 41 900 personnes en 2018), la baisse du chômage a été, dans une large mesure, attribuable à l'intensité en main-d'œuvre de la croissance du secteur marchand, qui a été favorisée par les mesures prises pour réduire le coût du travail. Le taux de chômage a ainsi baissé de 12,4 % en 2015 à 9,6 % en 2018.

Cette année, la croissance de l'emploi se maintient mais le chômage baisse moins vite (-27 200 personnes) qu'au cours des deux dernières années. Ceci s'explique en grande partie par la modification apportée à l'enregistrement des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu d'intégration en Région wallonne (qui entraîne également une accélération ponctuelle de la croissance de l'offre de travail, voir plus haut). Cet effet statistique disparaît l'an prochain. Le ralentissement de la baisse du chômage se poursuit en 2020 (-15 800 personnes) et s'explique entièrement par une croissance moins soutenue de l'emploi. Le taux de chômage administratif baisse à 9,0 % cette année et à 8,7 % l'année prochaine. Le taux de chômage harmonisé utilisé par Eurostat (mesuré sur la base des chiffres de l'EFT) a reculé à 6,0 % en 2018 et devrait s'établir à 5,5 % en 2019 et en 2020.

---

<sup>32</sup> Selon la définition du BFP (y compris les « chômeurs âgés »).

## Annexe

Tableau A.	Environnement international et indicateurs financiers
Tableau B.1.	PIB et principales catégories de dépenses à prix courants
Tableau B.2.	PIB et principales catégories de dépenses en volume
Tableau B.3.	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses
Tableau B.4.	Masse salariale dans le secteur marchand : évolution et déterminants
Tableau B.5.	Situation sur le marché du travail
Tableau B.5.bis	Situation sur le marché du travail – détail
Tableau B.6.	Compte des particuliers
Tableau B.7.	Revenu disponible réel des particuliers
Tableau B.8.	Compte des entreprises
Tableau B.9.	Opérations avec le reste du monde

**Tableau A Environnement international et indicateurs financiers**  
*Taux de croissance, sauf indication contraire*

	2017	2018	2019	2020
<b>Marchés extérieurs pertinents pour la Belgique</b>	4,1	3,2	2,5	2,4
<b>Taux de change nominal effectif pour la Belgique (1) (2)</b>	1,0	1,5	-0,3	0,8
<b>Taux de change de l'euro en dollar</b> (nombre de dollars pour 100 euros) (2)	113,0	118,1	112,3	113,3
<b>Prix mondiaux</b>				
Biens hors énergie (en euros) (3)	-0,4	-3,8	1,6	1,2
Énergie (Brent : USD par baril)	54,3	70,9	63,2	57,8
<b>Taux d'intérêt zone euro (niveau)</b>				
Court terme (Euribor à 3 mois) (2)	-0,3	-0,3	-0,4	-0,6
Long terme (10 ans) (2) (4)	1,0	1,1	0,4	0,0

(1) Un chiffre positif (négatif) indique une appréciation (dépréciation)

(2) Pour les valeurs futures : hypothèse technique basée sur les cotations à terme

(3) Taux de croissance pondéré des prix à l'exportation des biens (hors énergie) provenant de nos partenaires commerciaux

(4) Moyenne pondérée des pays de la zone euro

**Tableau B.1 PIB et principales catégories de dépenses à prix courants**  
*En milliards d'euros*

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de consommation finale des particuliers	223,86	230,14	235,11	241,33
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	102,20	105,36	108,67	112,18
Formation brute de capital fixe	103,16	108,41	112,88	116,52
a. Investissements des entreprises (1)	70,66	73,87	76,97	79,08
b. Investissements des pouvoirs publics	9,77	10,89	11,22	11,99
c. Investissements en logements	22,73	23,64	24,69	25,45
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	4,72	5,64	2,72	2,51
Dépenses nationales totales	433,94	449,55	459,39	472,53
Exportations de biens et services	376,63	396,13	410,65	420,61
Importations de biens et services	371,51	395,17	407,60	418,19
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>439,05</b>	<b>450,51</b>	<b>462,44</b>	<b>474,96</b>

(1) Y compris indépendants et ISBL

## BUDGET ÉCONOMIQUE

**Tableau B.2 PIB et principales catégories de dépenses en volume**  
*Taux de croissance*

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de consommation finale des particuliers	1,1	1,0	0,8	1,2
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	0,6	1,0	1,2	1,0
Formation brute de capital fixe	1,8	3,0	3,2	1,8
a. Investissements des entreprises (1)	2,3	2,7	3,5	1,4
b. Investissements des pouvoirs publics	2,1	8,2	1,9	5,2
c. Investissements en logements	0,0	1,8	3,0	1,5
Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur (2)	-0,0	-0,3	-0,5	-0,0
Dépenses nationales totales	1,1	1,1	1,0	1,3
Exportations de biens et services	5,0	3,6	2,8	1,6
Importations de biens et services	4,3	3,3	2,6	1,8
Exportations nettes (2)	0,6	0,3	0,2	-0,2
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>

(1) Y compris indépendants et ISBL

(2) Contribution à la croissance du PIB

**Tableau B.3 Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses**  
*Taux de croissance*

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de consommation finale des particuliers	1,8	1,8	1,4	1,4
Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	2,3	2,1	2,0	2,2
Formation brute de capital fixe	2,3	2,0	0,9	1,4
a. Investissements des entreprises (1)	2,0	1,8	0,7	1,3
b. Investissements des pouvoirs publics	2,8	3,0	1,2	1,5
c. Investissements en logements	2,7	2,2	1,4	1,6
Dépenses nationales totales	2,4	2,4	1,2	1,5
Exportations de biens et services	2,2	1,6	0,8	0,8
Importations de biens et services	3,1	3,0	0,5	0,8
Termes de l'échange	-0,9	-1,4	0,3	0,1
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>
<i>Pour mémoire :</i>				
Déflateur des dépenses finales totales	2,3	2,0	1,0	1,2
Contributions :				
(a) Coûts d'origine intérieure = (a1)+(a2)+(a3)	0,9	0,6	0,8	0,8
(a1) Coûts salariaux par unité produite	0,4	0,4	0,6	0,5
(a2) Impôts indirects nets de subsides par unité produite	0,1	0,2	0,1	0,0
(a3) Marge bénéficiaire par unité produite (2)	0,4	0,0	0,1	0,3
(b) Coût des importations	1,4	1,4	0,2	0,4

(1) Y compris indépendants et ISBL

(2) Excédent brut d'exploitation de l'économie nationale et revenu mixte des indépendants

**Tableau B.4 Masse salariale dans le secteur marchand : évolution et déterminants**  
*Taux de croissance annuels moyens, sauf indication contraire*

	2017	2018	2019	2020
<i>Salariés dans le secteur marchand</i>				
Coût salarial par heure effective	1,4	1,2	2,4	2,0
<i>p.m. idem, avec déduction des subventions salariales (1)</i>	1,7	1,0	2,3	1,9
Coût salarial par personne	1,7	1,7	2,4	2,1
Salaire brut par heure effective	1,7	1,9	2,5	2,0
Salaire brut par personne	2,1	2,4	2,5	2,1
Indexation	1,5	1,6	2,0	1,4
Salaire brut par heure effective hors indexation	0,2	0,3	0,5	0,6
Salaire brut par personne hors indexation	0,5	0,7	0,5	0,6
Emploi (nombre d'heures)	2,0	2,0	1,5	0,8
Emploi (nombre de personnes)	1,7	1,6	1,5	0,8
<b>Masse salariale y compris cotisations patronales (2)</b>	3,4	3,2	3,9	2,9
<b>Masse salariale hors cotisations patronales</b>	3,8	4,0	4,0	2,9
<i>Taux implicites de cotisations (en % de la masse salariale brute)</i>				
Cotisations patronales (sensu lato) (2)	32,9	31,9	31,8	31,8
Cotisations patronales (sensu stricto) (3)	23,0	22,3	22,3	22,4
Cotisations des salariés (4)	10,5	10,6	10,6	10,7
<i>Taux net implicite de cotisations (en % de la masse salariale brute) (5)</i>	26,5	25,4	25,2	25,0
<i>Inflation et indexation</i>				
Inflation : indice national des prix à la consommation	2,1	2,1	1,5	1,4
Inflation : indice santé	1,8	1,8	1,6	1,5
Indexation rémunérations secteur public	2,0	1,5	1,5	1,7
Indexation des prestations sociales	2,0	1,5	1,3	1,8
<i>Secteur marchand (salariés et indépendants)</i>				
Valeur ajoutée en volume	1,8	1,7	1,4	1,2
Emploi (nombre d'heures)	1,8	1,8	1,5	0,9
Productivité horaire	0,0	-0,0	-0,2	0,4

(1) Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 2010, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte pour le calcul des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et financées par différents niveaux de pouvoir ((a) réductions groupes-cibles fédérales et régionales des cotisations patronales ; (b) financement par la sécurité sociale : Maribel social, contractuels subventionnés hôpitaux, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand, emplois supplémentaires accord social 2013 ; (c) financement par la fiscalité fédérale : travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs ; (d) financement par les Communautés et Régions : entreprises de travail adapté, chômeurs âgés (Région flamande), prime à l'emploi (Région wallonne)).

(2) Y compris les cotisations patronales fictives, extra-légales et les cotisations perçues par le pouvoir fédéral.

(3) Cotisations patronales reçues par la Sécurité sociale, avant déduction des réductions groupes-cibles fédérales et régionales.

(4) À l'exclusion des cotisations personnelles libres.

(5) Cotisations patronales sensu lato moins les réductions groupes-cibles des cotisations patronales et les autres subventions salariales.

**Tableau B.5 Situation sur le marché du travail**  
*En milliers (moyennes annuelles)*

	2017	2018	2019	2020
<b>I. Population totale (II+III)</b>	11349,1	11403,8	11457,4	11509,8
I.bis Population d'âge actif	7312,2	7325,4	7338,3	7348,9
<b>II. Population inactive (concept BFP)</b>	5990,0	6024,8	6043,5	6074,9
dont : chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	76,9	65,7	47,9	37,2
<b>III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)</b>	5359,1	5379,0	5413,9	5434,9
<b>IV. Emploi intérieur</b>	4724,0	4785,7	4847,8	4884,7
(a) Salariés	3074,4	3122,3	3170,3	3195,2
(b) Indépendants	790,0	801,2	814,7	823,4
(c) Emploi public	859,6	862,2	862,9	866,1
<b>V. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	77,7	77,8	77,7	77,8
<b>VI. Chômage (concept BFP)</b>	557,4	515,5	488,3	472,5
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (1)	526,3	495,9	478,0	468,8
dont : chômage avec complément d'entreprise	7,1	8,8	9,8	10,5
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (2)	31,1	19,5	10,3	3,7
Taux de chômage (VI)/(III)	10,4	9,6	9,0	8,7
Taux d'activité (III)/(I.bis)	73,3	73,4	73,8	74,0
Taux d'emploi (IV+V/I.bis)	65,7	66,4	67,1	67,5
<i>Pour mémoire</i>				
Taux de chômage (définition standardisée Eurostat)	7,1	6,0	5,5	5,5

(1) Hors emplois ALE

(2) Définition Statinfo (concept paiements)

**Tableau B.5bis Situation sur le marché du travail - détail**  
*En milliers (moyennes annuelles)*

	2017	2018	2019	2020
<b>I. Population totale (II+III)</b>	11349,1	11403,8	11457,4	11509,8
I.bis Population d'âge actif	7312,2	7325,4	7338,3	7348,9
<b>II. Population inactive (concept BFP)</b>	5990,0	6024,8	6043,5	6074,9
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	136,8	125,7	108,2	96,9
- Dispenses pour raisons sociales et familiales / pour aidant proche	0,8	0,8	0,8	0,8
- Dispenses pour suivre des études	21,8	20,8	19,2	18,9
- Interruptions de carrière et crédits-temps complets (2)	19,6	19,2	19,3	19,5
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	3,4	2,2	2,1	2,0
** Congés thématiques	12,6	12,9	12,9	13,2
** Crédits-temps	3,6	4,1	4,3	4,3
- Chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	76,9	65,7	47,9	37,2
- Chômeurs complets en formation professionnelle	17,7	19,2	21,0	20,5
<b>III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)</b>	5359,1	5379,0	5413,9	5434,9
<b>IV. Emploi intérieur</b>	4724,0	4785,7	4847,8	4884,7
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	356,6	333,4	320,5	315,7
- Temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations	37,8	35,8	33,5	32,3
- Activation	66,0	62,0	58,4	62,1
** Agences locales pour l'emploi	0,8	0,7	0,5	0,4
** Plan 'activa' (4)	47,4	45,7	46,5	51,9
** Réintégration de chômeurs âgés	14,6	12,6	8,8	7,2
** Programme de transition professionnelle	3,2	3,1	2,6	2,5
** Première expérience professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0
- Interruptions de carrière et crédits-temps partiels (2)	252,4	235,4	228,4	221,1
** Interruptions de carrière ordinaires (2)	68,8	57,0	51,7	49,0
** Congés thématiques	69,3	71,1	72,9	74,2
** Crédits-temps (5)	114,3	107,3	103,8	97,9
- Prépensions à temps partiel	0,1	0,0	0,0	0,0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>V. Travailleurs frontaliers (solde)</b>	77,7	77,8	77,7	77,8
<b>VI. Chômage (concept BFP)</b>	557,4	515,5	488,3	472,5
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	526,3	495,9	478,0	468,8
<i>dont : chômage avec complément d'entreprise</i>	7,1	8,8	9,8	10,5
(b) CCI âgés non demandeurs d'emploi (1)	31,1	19,5	10,3	3,7
p.m. Chômeurs indemnisés après un travail à temps partiel volontaire (1)	26,0	24,4	22,9	22,3
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	20,8	19,2	19,3	19,5
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-21,6	-26,2	-18,7	-7,3
p.m. Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein (total)	84,1	74,5	57,7	47,7
p.m. Revenu d'intégration sociale (ou équivalent)	151,7	155,6	155,0	154,6

(1) Définition Statinfo (concept paiements)

(2) À l'exclusion du zorgkrediet flamand

(3) Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient ou non d'une allocation de garantie de revenu (AGR)

(4) Y compris SINE, bonus de démarrage et bonus de stage

(5) Y compris crédits-temps de crise

(6) À l'exclusion des emplois ALE

(7) Y compris la suspension de crise employés

(8) Y compris les dispensés ALE

**Tableau B.6 Compte des particuliers (1)**  
En milliards d'euros

	2017	2018	2019	2020
<b>I. Opérations courantes</b>				
<b>a. Ressources</b>	373,64	384,44	396,48	408,17
1. Excédent net d'exploitation	7,16	7,15	7,25	7,34
2. Revenu mixte	25,17	25,86	26,48	27,11
3. Rémunération des salariés	223,28	230,12	238,09	244,79
Salaires et traitements bruts	164,33	170,23	176,23	181,11
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	44,47	45,17	46,82	48,26
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	14,48	14,73	15,04	15,41
4. Revenus nets de la propriété	27,71	28,56	28,58	28,83
Intérêts reçus	1,80	2,65	2,61	2,51
Intérêts payés (-)	1,34	1,47	1,54	1,53
Revenu distribué des sociétés	16,84	16,95	17,12	17,47
Autres	10,42	10,44	10,38	10,38
5. Prestations sociales	86,60	89,40	92,57	96,49
6. Autres transferts courants nets	1,22	0,80	0,91	1,06
7. Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	2,49	2,55	2,59	2,55
<b>b. Emplois</b>	364,24	374,34	382,04	392,76
1. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	54,81	56,56	56,40	58,17
2. Cotisations sociales, dont :	85,57	87,64	90,53	93,26
Cotisations sociales effectives	71,09	72,91	75,48	77,85
Cotisations sociales imputées	14,48	14,73	15,04	15,41
3. Consommation finale nationale	223,86	230,14	235,11	241,33
<b>c. Épargne nette</b>	9,40	10,11	14,44	15,41
<b>II. Opérations en capital</b>				
<b>a. Ressources</b>	0,50	0,53	0,55	0,63
<b>b. Emplois</b>	8,89	9,52	9,99	10,11
1. Formation brute de capital fixe	25,57	26,60	27,77	28,63
2. Consommation de capital fixe (-)	19,60	20,21	20,80	21,45
3. Impôts en capital	3,62	3,77	3,65	3,56
4. Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0,01	0,01	0,01	0,01
5. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	-0,76	-0,71	-0,71	-0,71
6. Autres transferts en capital à payer	0,06	0,06	0,06	0,07
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement</b>	1,00	1,11	5,01	5,94
en % du PIB	0,23	0,25	1,08	1,25

(1) Ménages (y compris les indépendants) et ISBL au service des ménages

**Tableau B.7 Revenu disponible réel des particuliers (1)**  
*Taux de croissance*

	2017	2018	2019	2020
<b>Revenu primaire brut</b>	1,4	1,2	1,6	1,2
<i>a. Salaires, dont :</i>	1,4	1,3	2,0	1,4
Entreprises	1,5	1,5	2,5	1,4
État	1,3	0,8	0,8	1,4
Travailleurs frontaliers	0,9	1,1	1,2	0,7
<i>b. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte</i>	1,2	0,7	1,1	1,1
Excédent brut d'exploitation des particuliers	1,9	0,4	1,2	1,2
Revenu mixte	0,6	1,0	1,0	1,0
<i>c. Revenu de la propriété (net), dont :</i>	1,6	1,3	-1,3	-0,5
Intérêts reçus	-21,8	44,9	-2,7	-5,1
Intérêts payés (-)	-22,6	8,2	2,8	-1,5
Revenus distribués des sociétés	4,0	-1,1	-0,4	0,6
<b>Distribution secondaire des revenus</b>				
<i>a. Transferts aux particuliers, dont :</i>	0,7	1,0	2,2	2,9
Prestations sociales	1,1	1,5	2,1	2,8
<i>b. Cotisations de Sécurité sociale (-)</i>	0,6	0,7	1,9	1,6
Cotisations sociales effectives	0,6	0,8	2,1	1,7
Cotisations sociales imputées	0,9	0,0	0,9	1,2
<i>c. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (-)</i>	1,5	1,4	-1,7	1,7
<b>Revenu disponible brut des particuliers</b>	1,4	1,2	2,4	1,5

(1) Ménages (y compris indépendants) et ISBL au service des ménages

**Tableau B.8 Compte des entreprises**  
*En milliards d'euros*

	2017	2018	2019	2020
<b>I. Opérations courantes</b>				
<b>a. Ressources</b>	55,22	52,61	51,34	50,93
1. <i>Excédent net d'exploitation</i>	62,66	61,93	60,77	61,34
2. <i>Cotisations sociales</i>	14,19	14,45	14,84	15,18
Cotisations effectives à charge des employeurs	8,35	8,60	8,87	9,09
Cotisations à charge des salariés	2,09	2,18	2,27	2,36
Cotisations sociales imputées	3,75	3,66	3,70	3,73
3. <i>Revenus nets de la propriété</i>	-20,47	-22,83	-23,31	-24,62
4. <i>Autres transferts courants nets</i>	-1,16	-0,93	-0,97	-0,96
<b>b. Emplois</b>	32,51	34,50	32,33	32,00
1. <i>Impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	18,40	20,06	17,48	16,82
2. <i>Prestations sociales</i>	11,62	11,89	12,26	12,62
Prestations d'assurances sociales de régimes privés	7,87	8,23	8,56	8,89
Prestations d'assurances sociales directes d'employeurs	3,75	3,66	3,70	3,73
3. <i>Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension</i>	2,49	2,55	2,59	2,55
<b>c. Épargne nette</b>	22,71	18,11	19,01	18,93
<b>II. Opérations en capital</b>				
<b>a. Ressources</b>	3,41	3,24	3,31	3,37
<b>b. Emplois</b>	18,95	21,33	19,12	17,98
1. <i>Formation brute de capital fixe</i>	67,82	70,92	73,88	75,90
2. <i>Consommation de capital fixe (-)</i>	54,02	55,80	58,23	61,16
3. <i>Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits</i>	-0,01	0,36	0,52	0,50
4. <i>Variation des stocks</i>	4,77	5,63	2,76	2,55
5. <i>Acquisitions moins cessions d'objets de valeur</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
6. <i>Transferts en capital à payer</i>	0,38	0,22	0,18	0,19
<b>III. Capacité (+) ou besoin (-) net de financement</b>	7,17	0,02	3,20	4,32
en % du PIB	1,63	0,00	0,69	0,91

**Tableau B.9 Opérations avec le reste du monde**  
*En milliards d'euros*

	2017	2018	2019	2020
<b>I. Opérations courantes</b>				
<b>a. Emplois</b>	384,92	410,34	423,11	434,28
1. Importations de biens et services	371,51	395,17	407,60	418,19
2. Rémunération des salariés	3,05	3,11	3,26	3,35
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1,88	2,02	2,10	2,16
4. Revenus nets de la propriété (-)	0,32	-0,28	-0,25	-0,47
5. Autres transferts courants nets	5,04	5,88	5,91	5,99
6. Cotisations sociales	2,57	2,64	2,73	2,79
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	1,18	1,22	1,26	1,31
<b>b. Ressources</b>	388,85	408,70	423,62	433,90
1. Exportations de biens et services	376,63	396,13	410,65	420,61
2. Rémunération des salariés	9,28	9,52	9,83	10,07
3. Subventions	0,63	0,63	0,63	0,63
4. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,52	0,58	0,60	0,61
5. Cotisations sociales	0,90	0,92	0,96	0,99
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	0,89	0,92	0,95	0,99
<b>c. Solde des opérations courantes</b>	3,93	-1,64	0,52	-0,38
<b>II. Opérations en capital</b>	0,38	-0,16	-0,22	-0,19
1. Transferts nets en capital	-0,20	-0,27	-0,34	-0,30
2. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits (-)	-0,58	-0,12	-0,12	-0,12
<b>III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de l'économie nationale</b>	4,30	-1,79	0,30	-0,56
en % du PIB	0,98	-0,40	0,06	-0,12